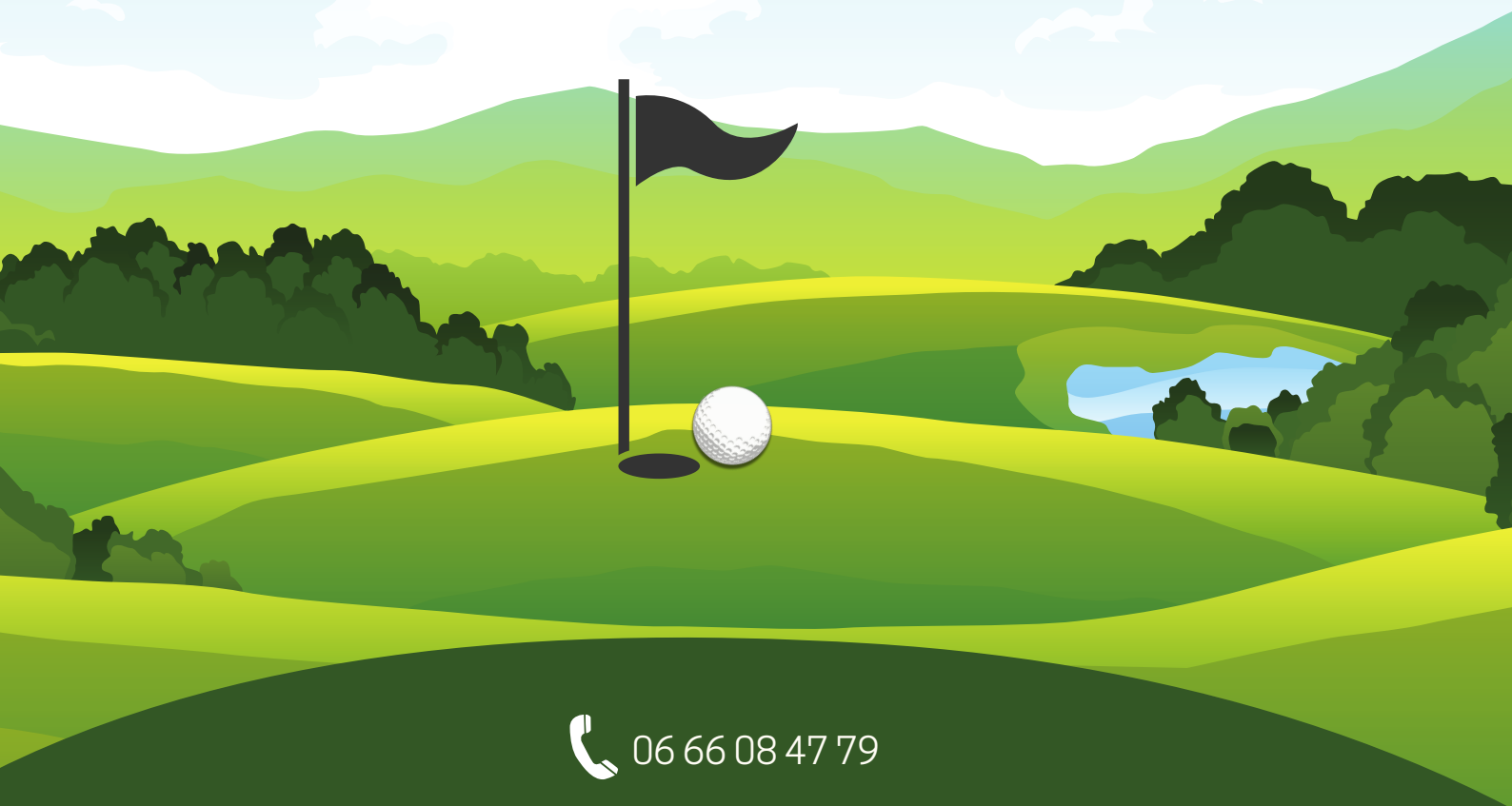


2025

VADÉMÉCUM

LIGUE CENTRE VAL-DE LOIRE DE GOLF



06 66 08 47 79



contact@golf-centre.fr



www.golf-centre.fr



Maison des Sports, 1240 Rue de la Bergeresse, 45160 Olivet

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

SOMMAIRE

1	CALENDRIER RÉGIONAL AMATEUR 2025	2
2	RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX	3
2.1	ENGAGEMENTS DES CLUBS QUI REÇOIVENT UNE ÉPREUVE DE LIGUE	8
2.2	RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES APPLICABLES AUX ÉPREUVES FÉDÉRALES INTERCLUBS PAR ÉQUIPES ...	11
2.3	RÉTRIBUTIONS DES CLUBS	16
2.4	CATÉGORIES D'ÂGE	17
2.5	CODE DE COMPORTEMENT	18
3	RÈGLEMENTS DES PROMOTIONS.....	19
3.1	PROMOTION DAMES.....	20
3.2	PROMOTION U16 GARCONS.....	21
3.3	PROMOTION MESSIEURS.....	22
3.4	PROMOTION MID-AMATEURS MESSIEURS.....	23
3.5	PROMOTION SENIORS MESSIEURS	24
4	COMPÉTITIONS RÉGIONALES PAR ÉQUIPES.....	25
4.1	COUPE DU CENTRE D'HIVER.....	26
4.2	COUPE DU CENTRE I.....	28
4.3	COUPE DU CENTRE II.....	30
4.4	INTERCLUBS SENIORS DAMES.....	31
4.5	INTERCLUBS SENIORS MESSIEURS	34
4.6	INTERCLUBS GOLF 9 TROUS SENIORS MIXTE.....	38
4.7	CHALLENGE DE DOUBLE SENIORS.....	40
4.8	CHALLENGE DE DOUBLE DAMES.....	41
4.9	FINALE DU CHALLENGE DES ÉCOLES DE GOLF	42
5	OPENS ET CHAMPIONNATS RÉGIONAUX.....	44
5.1	OPEN RÉGIONAL U8	45
5.2	OPEN RÉGIONAL U10	47
5.3	OPEN RÉGIONAL U16 9 & 18 TROUS.....	49
5.4	CHAMPIONNAT RÉGIONAL U12, BENJAMINS ET MINIMES	51
5.5	CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS	53
6	JEUNES	54
6.1	TROPHÉE BENOIT CICÉ	Erreur ! Signet non défini.
6.2	QUALIFICATION REGIONALE U12 ET BENJAMINS	57
6.3	CENTRE VAL DE LOIRE / GOLF D'AGUILON	59
6.4	MATCH U12 (équipe A / équipe B).....	60

1 CALENDRIER RÉGIONAL AMATEUR 2025

MARS

1-2 mars	Championnat régional U12, benjamins et minimes	Bourges
15-16 mars	Grand Prix	Augerville
16 mars	Open U8, U10, U16 9 & 18 trous Tour 1	Touraine
28-29 mars	Grand Prix	Bourges

AVRIL

5 avril	Open U8, U10, U16 9 & 18 trous Tour 2	Les Sarrays
5-6 avril	Grand Prix	Limère
8-9 avril	Trophée Seniors 2 & 3	Touraine
12-13 avril	Classic Mid Amateurs + Grand Prix seniors	Augerville
25 au 27 avril	Coupe du Centre 1	Limère
26-27 avril	Grand Prix Jeunes	Cheverny

MAI

1 ^{er} mai	Open U8, U10, U16 9 & 18 trous Tour 3	Donnery
3-4 mai	Grand Prix	Marcilly
5 mai	Challenge seniors en scramble	Limère
10-11 mai	Grand Prix	Donnery
13-14 mai	Trophée Seniors	Touraine
17-18 mai	Promotion dames	Nantes-Erdre
24-25 mai	Promotion messieurs	Val de l'Indre
25 mai	Open U8, U10, U16 9 & 18 trous Tour 4	La Picardière

JUIN

2 juin	Challenge seniors greensome	La Bosse
7-8 juin	Grand Prix Jeunes	Bourges
14-15 juin	Classic Mid Amateurs + Grand Prix seniors	Tours-Ardrée
14-15 juin	Qualification régionale U12 et benjamins	Marcilly
21-22 juin	Promotion mid amateurs messieurs	St-Malo
26-27 juin	Trophée seniors	Val de l'Indre
28-29 juin	Promotion mid amateurs dames	Augerville / Albret
29 juin	Finale du Challenge école de golf	La Picardière

JUILLET

5 juillet	Trophée Benoît CICE	Marcilly
5-6 juillet	Championnat Régional Seniors	Limère
10-11 juillet	Promotion U16 garçons	Vaugouard
19-20 juillet	Grand Prix	Cheverny
25 au 27 juillet	Grand Prix	Les Aisses

AOUT

30-31 août	Classic Mid Amateurs + Grand Prix seniors	Touraine
30-31 août	Grand Prix Jeunes	Donnery

SEPTEMBRE

4-5 septembre	Trophée seniors	Les Aisses
6-7 septembre	Grand Prix	Tours-Ardrée
8 septembre	Challenge seniors 4 balles	Le Perche
20-21 septembre	Grand Prix	Touraine
21 septembre	Open U8, U10, U16 9 & 18 trous Tour 5	Marcilly
27-28 septembre	Promotion seniors messieurs	Carquefou
27-28 septembre	Promotion seniors dames	Fontcaude/Bourges

OCTOBRE

4-5 octobre	Coupe du Centre 2	Val de l'Indre
4-5 octobre	Grand Prix Jeunes	Augerville
8-9 octobre	Trophée Seniors 2 & 3	Tours-Ardrée
11-12 octobre	Grand Prix	Val de l'Indre
12 octobre	Open U8, U10, U16 9 & 18 trous Tour 6	Limère

2 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES APPLICABLES AUX ÉPREUVES FÉDÉRALES INTERCLUBS PAR ÉQUIPES

COMMUN A TOUTES LES FORMES DE COMPÉTITIONS INTERCLUBS PAR ÉQUIPES

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Clubs :

Seules peuvent participer à ces épreuves (le jumelage de Clubs n'est pas autorisé) :

- les Associations Sportives affiliées avec terrain répondant aux critères d'étalonnage ;
- les Associations Sportives des golfs compacts ayant reçu une dérogation pour la délivrance des index ;
- les Associations Sportives des golfs Pitch & Putt ;
- les Associations d'entreprise, les Comités d'entreprise et les sections territoriales d'entreprise affiliés uniquement pour les épreuves du Golf d'Entreprise ;
- les Associations Sportives des pratiques et les AS municipales pour les épreuves par équipes jeunes.

Dans tous les cas, ces Associations Sportives doivent être à jour de leurs redevances fédérales.

Pour les équipiers :

a) Doivent être membres et licenciés de l'Association Sportive qu'ils représentent ;

Un joueur ne doit jouer que pour un seul Club par année civile dans les compétitions nationales par équipes (y compris les Promotions), sous peine de disqualification de l'équipe (cf. 3-1).

Le terme « jouer » signifie avoir participé à la qualification ou avoir figuré sur une fiche d'ordre de jeu.

b) À la date limite d'inscription des équipiers :

- être titulaire de la licence ffgolf de l'année en cours,
- être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2023 ou 2024, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de sante disponible sur My ffgolf.

Si un joueur souhaite bénéficier de l'application de la règle 25 (paragolfeur), il devra en faire la demande à la date limite d'inscription des équipiers.

c) Répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.

d) Répondre aux conditions précisées dans le Règlement particulier de chaque épreuve.

e) Figurer sur la fiche de composition d'équipe remise lors de la réunion des capitaines.

Note : Concernant les Coupes du Centre 1 et 2, un équipier ne peut jouer que dans une seule équipe (équipe 1 ou équipe 2) au cours de la même année. Le terme « jouer » signifie avoir participé à la qualification ou avoir figuré sur une fiche d'ordre de jeu.

L'index pris en compte sera celui figurant dans Fléole 1 mois jour pour jour avant le 1er jour de l'épreuve.

Un joueur licencié ffgolf ayant un index à la fois en France et à l'étranger verra pris en compte son index le plus bas.

Le capitaine de l'équipe doit être membre et licencié de l'Association Sportive qu'il représente. Pour les AS Entreprise, STE, CE et municipales, le capitaine peut être aussi rattaché à cette structure. Il doit répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.

Le capitaine de l'équipe est autorisé à donner des conseils. Chaque équipe peut en outre désigner un donneur de conseils supplémentaire. Ceux-ci pourront donner des conseils aux membres de leur équipe, dans les conditions prévues par la Règle 24.4. Le donneur de conseils supplémentaire peut être ou non un golfeur professionnel et doit posséder une licence active ffgolf.

Le capitaine et la personne autorisée à donner des conseils devront être désignés nominativement auprès du Comité avant le début du Championnat sur la fiche de composition d'équipe lors de la réunion des capitaines. En cas de force majeure, ces 2 personnes pourront être remplacées après accord du Comité de l'épreuve.

Si un conseil est donné par quelqu'un d'autre, le joueur doit prendre les mesures pour mettre fin à cette procédure irrégulière sinon il est considéré comme demandant un conseil (clarification R.10.2a/2) et encourt la pénalité selon la Règle 10.2a.

Si le capitaine ou le donneur de conseils est un joueur, pendant qu'il joue, il ne pourra pas donner de conseils à un coéquipier autre que son partenaire (Règle 10.2).

Le donneur de conseils et le capitaine ont le même statut qu'un membre d'un Camp par rapport à chaque membre de son équipe pour les infractions aux Règles.

Quand un joueur commence à prendre son stance pour jouer un coup et jusqu'à ce que le coup soit joué, le capitaine ou la personne autorisée à donner des conseils ne peuvent pas se tenir intentionnellement derrière le joueur (Règle 10.2 b(4)).

Les donneurs de conseils ne doivent en aucun cas marcher sur le green sauf si un des donneurs de conseils est cadet du joueur. Lorsque la balle d'un joueur de l'équipe repose sur le green, il est interdit aux donneurs de conseils de donner des conseils sur un coup à effectuer depuis le green.

Si un capitaine ou la personne autorisée à donner des conseils va sur les greens alors qu'il n'est pas le cadet du joueur, qu'il donne un conseil sur un coup à effectuer depuis le green, se comporte de manière incorrecte y compris pendant la réunion des capitaines, ne respecte pas le code de comportement ou utilise un moyen de transport, il sera pénalisé de la manière suivante :

- 1ère infraction : Avertissement
- 2e infraction : Exclusion du parcours
- 3e infraction : Disqualification de l'équipe

Lors d'une compétition comportant plusieurs tours, une pénalité encourue durant un tour sera conservée durant toute la durée de la compétition.

GESTION DE L'ÉPREUVE

L'inscription d'un Club et de ses équipiers à une épreuve fédérale ou de Ligue interclubs par équipes se fait par Extranet.

S'inscrire à une compétition par équipes vaut acceptation des règlements des épreuves fédérales et particuliers de ladite épreuve.

La date limite d'inscription des Clubs est précisée dans le règlement particulier de l'épreuve.

La date limite d'inscription des équipiers est de 7 jours pleins avant le 1er jour de l'épreuve.

Pour toutes les compétitions par équipes, le nombre maximum d'équipiers est égal au double du nombre d'équipiers prévus par le règlement pour disputer le ou les tours de stroke-play (voir chaque règlement particulier).

Le respect des règles d'éligibilité des équipiers (ex : conditions d'index) à la date limite d'inscription est de la responsabilité du Club et de son capitaine.

Dans le cas où une compétition serait annulée et non reportée, les droits d'engagement seraient intégralement remboursés.

Tout **forfait** avant l'épreuve doit être notifié à la ffgolf ou à la Ligue pour les compétitions régionales, au plus tard 48h avant la réunion des capitaines. Dans le cas d'un forfait notifié par téléphone, il doit être confirmé par écrit dans les 48h ou immédiatement par mail avec accusé de réception (**inscription@ffgolf.org** ou **competition@golf-centre.fr** selon l'organisateur de l'épreuve).

En cas de non-respect de ces procédures, le Club sera susceptible d'encourir une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de cette même épreuve l'année suivante

Pour les épreuves nationales, interrégionales et régionales par équipes, le droit d'engagement de tout Club déclarant forfait après la date limite d'inscription des joueurs (7 jours pleins avant le début de l'épreuve) reste acquis à la ffgolf ou à la Ligue.

Pour toutes les Promotions interrégionales, les droits d'inscriptions restent dus dès la date de clôture des inscriptions des Clubs (1 mois avant le début de l'épreuve).

La Ligue ne communique aucune **heure de départ** par téléphone. Les heures définitives à prendre en compte sont affichées sur le tableau officiel la veille du 1er tour de l'épreuve.

Pour les **réservations de départs de la journée d'entraînement**, les Clubs participants doivent contacter directement le Club organisateur.

La réunion des capitaines se tient à 19h la veille du 1er tour de l'épreuve au Club hôte. Lors de cette réunion, la fiche de composition de son équipe est communiquée au capitaine afin d'être contresignée.

La présence du capitaine ou de son représentant est obligatoire avant la fin de la réunion, sous peine de disqualification. Ce représentant peut être un joueur figurant sur la liste de composition d'équipe, la personne autorisée à donner des conseils, ou toute autre personne mandatée par écrit par le capitaine.

Pour les Promotions et les épreuves organisées par la Ligue, le Comité peut permettre la participation en distanciel (voir chaque règlement particulier). Dans ce cas, la fiche de composition de l'équipe doit être signée et remise au Comité de l'épreuve au plus tard 30 minutes avant le 1er départ du 1er tour de la compétition sous peine de disqualification.

INFRACTIONS AUX RÈGLEMENTS ; DISQUALIFICATION D'UNE ÉQUIPE

1. Si, lors d'une compétition ou après la proclamation officielle des résultats, une équipe a fait jouer un équipier :
 - ne répondant pas aux conditions de participation ou ;
 - ayant été préalablement sanctionné par un organe disciplinaire fédéral (discipline générale / discipline dopage) compétent dont la décision est devenue définitive et que les sanctions sont en cours d'exécution ;l'équipe sera disqualifiée, voire rétrogradée.
2. Si au cours d'une compétition par équipes, 2 joueurs d'une même équipe sont en infraction vis-à-vis des règlements antidopage et que cela est susceptible de sanctions prononcées par l'AFLD, l'équipe sera disqualifiée, voire rétrogradée (lire § 4.1 du Vademecum fédéral).

Dans ces 2 cas, les résultats de l'équipe obtenus lors de cette compétition seront annulés automatiquement avec toutes les conséquences en résultant, y compris le retrait des médailles, titres, points, gains et prix (notifiées à l'équipe et à l'organisateur de la compétition). En cas de retrait de titre, celui-ci sera remis au finaliste ou au suivant.

Toute infraction aux règlements généraux et particuliers des épreuves fédérales par équipes qui ne ferait pas l'objet d'une pénalité spécifiquement prévue dans ces règlements entraînera la disqualification de l'équipe. Dans des cas exceptionnels, une pénalité de disqualification d'une équipe pourra, après accord de la Direction Sportive et/ou du Comité des Règles, être annulée, modifiée ou imposée, si le Comité estime qu'une telle mesure est justifiée. En cas de disqualification, l'équipe la mieux classée de la qualification, parmi les équipes descendantes sera rattrapée.

Toute infraction à ces règlements fera l'objet d'un rapport du Comité de l'épreuve à la CSSN qui prendra toute sanction complémentaire qu'elle jugera opportune et justifiée.

Les présentes dispositions sont susceptibles d'évolution en fonction des modifications qui peuvent intervenir au sein des règlements disciplinaires (discipline générale et/ou discipline dopage). Les modifications seront votées en Assemblée Générale de la ffgolf.

En cas de modifications, une mise à jour de l'ensemble des règlements sera publiée sur le site Internet de la ffgolf.

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES PROPRES AUX ÉPREUVES PAR ÉQUIPE AVEC PHASE FINALE EN MATCH-PLAY

ENTRAÎNEMENT (RÈGLE 5.2)

Le Comité pourra limiter l'entraînement n'importe quel jour de la compétition.

PHASE DE QUALIFICATION EN STROKE-PLAY

Si un joueur est disqualifié pour un tour dans une compétition par équipes dans laquelle tous les scores ne sont pas pris en compte dans le total de l'équipe, la disqualification s'applique uniquement pour ce tour de la compétition.

Cependant, si un joueur est disqualifié pour non-respect d'une norme du Code de comportement selon la Règle 1.2b, c'est au Comité de déterminer si cette disqualification est pour ce tour ou pour toute la durée de la compétition.

Les résultats des 2 tours de qualification seront définitifs lors de l'affichage des tableaux de match-play au tableau officiel à l'issue du dernier tour.

Les équipiers portés sur la fiche de composition d'équipe peuvent jouer dans un ordre quelconque en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

Le total d'une équipe est égal au total de tous les scores moins la plus mauvaise carte à chaque tour.

En cas d'égalité, les équipes sont départagées en comparant le cumul des cartes non prises en compte, puis celui des meilleures cartes de chaque tour, puis celui des secondes meilleures cartes de chaque tour, etc..

Note : dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait), elle est considérée comme ayant le plus mauvais score par rapport à toutes les autres.

De plus, si plus d'un score est non validé, l'équipe prend la dernière place dans le tableau. Si plusieurs équipes sont concernées, voir départage ci-dessus.

En cas d'égalité parfaite après ces départages (les cartes non rendues dans des cas de disqualification, abandon justifié ou forfait seront considérées comme équivalentes), les capitaines des équipes concernées désigneront un équipier qui partira en play-off en trou par trou.

En cas d'impossibilité de jouer ce play-off, le départage se fera par tirage au sort.

En cas de forfait ou d'abandon d'une équipe en cours d'épreuve, ou de disqualification après l'affichage des résultats de la qualification, pour ce qui concerne la composition du tableau de match play :

- a. Si une équipe qualifiée déclare forfait pour la phase finale :
 - Avant l'affichage officiel des résultats de la qualification et/ou du tableau de match-play, elle prend la dernière place dans le tableau et descend automatiquement dans la division inférieure. Les équipes qui la suivent remontent dans l'ordre de la qualification.
 - Après l'affichage officiel des résultats de la qualification et/ou du tableau de match-play, ou à la suite d'une qualification après play-off, elle n'est pas remplacée, conserve sa place dans la composition du tableau de match-play et son adversaire désigné gagne par forfait.
- b. Si une équipe qualifiée est disqualifiée après l'affichage officiel des résultats en application du paragraphe III, elle n'est pas remplacée et son adversaire désigné gagne par forfait.

PHASE FINALE EN MATCH-PLAY

Le tableau de match-play de la phase finale est établi d'après le classement de la qualification.

Selon les épreuves (Interclubs et Coupes du Centre), la forme de jeu est différente : se référer aux règlements particuliers.

Pour chaque rencontre en match-play, la fiche d'ordre de jeu des foursomes et des simples doit être remise par le capitaine, la personne autorisée à donner des conseils ou un joueur figurant sur la liste de composition d'équipe au Comité de l'épreuve au plus tard 30 minutes avant l'heure officielle de départ du 1er match de son équipe.

Si l'horaire de départ d'une phase finale est décalé par le Comité de l'épreuve, c'est ce nouvel horaire qui fait référence pour les délais de remise ou de modification de la fiche d'ordre de jeu.

Dans le cas où des foursomes sont joués le matin suivis de simples l'après-midi, la fiche d'ordre de jeu de ces simples reste confidentielle et modifiable par le capitaine jusqu'à 30 minutes avant l'heure officielle de départ du 1er simple de l'équipe. Si la fiche d'ordre de jeu remise était incomplète, le capitaine ne pourrait plus ajouter de joueur après les 30 minutes de délai.

Si la fiche d'ordre de jeu n'a pas été remise dans le délai imparti, le 1er match est perdu. Si, à l'heure de départ prévue du 1er match, la fiche n'a toujours pas été remise, le 2e match est perdu, et ainsi de suite.

Pour les foursomes, le capitaine a le libre choix de leur composition et de l'ordre de jeu des équipiers. Les équipiers sont libres de choisir l'ordre de départ du foursome (choix des trous pairs et impairs).

Pour les simples, les équipiers jouent dans l'ordre croissant de leur index arrondi. A index arrondi égal, le choix est laissé au capitaine. Le capitaine est responsable de l'exactitude de l'index des joueurs de son équipe. Si un index est erroné et que cela affecte l'ordre de jeu des simples, voir paragraphe IV-3/ 3-4 Ordre de Jeu ci-dessous.

Les équipiers jouent selon l'ordre de la fiche d'ordre de jeu remise par le capitaine au Comité de l'épreuve.

Pour les match-plays en forme de jeu réduite, le capitaine a le libre choix de l'ordre de jeu de ses équipiers pour le foursome et doit se conformer au § IV-3/3-2 pour les simples.

Tout Camp, en foursome ou en simple, ne jouant pas son match dans l'ordre **de jeu** indiqué par le capitaine de son équipe sur la fiche d'ordre de jeu des foursomes ou des simples perd son match.

Dans le cas où il y aurait une erreur sur les 2 fiches d'ordre de jeu d'un match, si les erreurs concernent le même simple, alors le simple est partagé.

Lorsqu'un foursome est **forfait** ou lorsque l'un des équipiers est **absent**, ou, en simple, lorsque l'un des équipiers est forfait ou absent, le match est perdu.

Les équipiers disqualifiés, forfaits ou absents pour les foursomes restent éligibles pour jouer les simples.

En forme de jeu réduite : dans le cas où la fiche d'ordre de jeu n'est pas complète, la mention « absent » doit être inscrite à l'emplacement du dernier simple.

Si un capitaine fait figurer sur la feuille de match un joueur dont il sait pertinemment qu'il ne pourra pas être présent, le Comité pourra prononcer une sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'équipe.

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement de la qualification en stroke-play de l'épreuve est perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les procédures suivantes doivent être suivies :

- Le 1er tour de la qualification est prioritaire et doit donc se dérouler obligatoirement, si nécessaire en shot-gun ou en le répartissant sur plusieurs journées. Il faut qu'au moins 1 tour de stroke-play ait eu lieu dans son intégralité pour que la compétition ne soit pas annulée et éventuellement reportée.
Avant que le 1er tour ne soit terminé, le Comité de l'épreuve peut décider de débiter le 2nd tour.

- Si le 2nd tour de qualification ne peut se terminer avant la fin du 2e jour, quel que soit le nombre de joueurs participant à la phase de qualification en stroke-play, il faut qu'il y ait au moins **3 vagues complètes rentrées** pour prendre en compte les scores de ce tour dans le classement de la qualification. Le Comité de l'épreuve a la possibilité de ne faire partir que le nombre de vagues qui a une chance de finir (minimum 3 vagues). A défaut, le classement après la 1ère journée est officialisé.

Note : pour le 2nd tour, la plus mauvaise carte est déduite quel que soit le nombre de vagues rentrées.

C'est le classement de la qualification qui sert de référence pour toute décision ultérieure du Comité, y compris la prise en compte de ce seul résultat si la phase de match-play ne peut être disputée.

FORFAIT

Pour toutes les épreuves, si pour une raison quelconque le nombre d'équipes participantes est égal ou inférieur au nombre d'équipes à qualifier, le tour de stroke-play est quand même joué pour déterminer la composition du tableau de match-play.

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES PROPRES AUX ÉPREUVES PAR ÉQUIPE EN STROKE-PLAY **UNIQUEMENT**

FORME DE JEU DES INTERCLUBS EN STROKE-PLAY INTEGRAL

Si un joueur est disqualifié pour un tour dans une compétition par équipes dans laquelle tous les scores ne sont pas pris en compte dans le total de l'équipe, la disqualification s'applique uniquement pour ce tour de la compétition. Cependant, si un joueur est disqualifié pour non-respect d'une norme du Code de comportement selon la Règle 1.2b, c'est au Comité de déterminer si cette disqualification est pour ce tour ou pour toute la durée de la compétition.

Les résultats seront définitifs lors de l'affichage de ces résultats au tableau officiel à l'issue de la compétition. En cas de qualification avant la phase finale, les résultats des 2 tours de qualification seront définitifs lors de l'affichage des résultats de ces 2 tours au tableau officiel.

Pour ces compétitions, il faut se reporter au règlement particulier de l'épreuve qui spécifie le nombre d'équipiers appelés à jouer chaque tour ainsi que le de compte des cartes.

Les équipiers portés sur la fiche de composition d'équipe peuvent jouer dans un ordre quelconque en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

ENTRAÎNEMENT (RÈGLE 5.2)

Le Comité pourra limiter l'entraînement n'importe quel jour de la compétition.

ÉLIGIBILITÉ ET CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT

Une équipe peut participer si sa fiche de composition d'équipe est en accord avec le règlement en termes de catégorie d'âge et d'index.

Le score d'une équipe n'est valide que si celle-ci correspond aux normes du règlement particulier en matière de cartes prises en compte après chaque tour de l'épreuve.

INFRACTIONS AUX RÈGLEMENTS ; DISQUALIFICATION D'UNE ÉQUIPE

Toute équipe qui, au terme d'un tour ou de l'épreuve, n'a pas vu ses scores validés au regard du règlement particulier de l'épreuve est disqualifiée.

ÉGALITÉ

Les équipes sont départagées en comparant le cumul des cartes non prises en compte de chaque tour, puis celui des meilleures cartes de chaque tour, puis celui des secondes meilleures cartes de chaque tour, etc.

Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait) sur un des tours, il est considéré comme étant le cumul le plus mauvais par rapport à tous les autres.

Les cartes non rendues dans des cas de disqualification, d'abandon justifié ou de forfait seront considérées comme équivalentes.

Au cas où plusieurs équipes ne peuvent pas rendre leur plus mauvais score, le départage sera fait sur le cumul des meilleures cartes, puis celui des secondes meilleures cartes, etc.

En cas d'égalité parfaite après ces départages, pour la dernière place qualificative pour la phase finale ou pour le titre, les capitaines des équipes concernées désignent un équipier qui part en play-off en trou par trou. En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, les équipes concernées seront départagées à partir de leur place au Mérite des Clubs (Messieurs ou Dames) ou au Mérite des Écoles de Golf Performance de l'année N-1 en fonction de l'épreuve concernée.

INTEMPÉRIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement des épreuves est perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les impératifs suivants doivent être respectés :

- Il faut qu'au moins 1 tour de stroke-play ait lieu dans son intégralité pour que la compétition ne soit pas annulée et éventuellement reportée.
- Si le dernier tour ne peut se terminer avant la fin de l'épreuve, il faut qu'il y ait au moins **3 vagues complètes rentrées** pour prendre en compte les scores de ce tour dans le classement final. A défaut, le classement avant ce dernier tour est officialisé.

Note : pour ce dernier tour, la plus mauvaise carte est déduite quel que soit le nombre de vagues rentrées.

2.1 ENGAGEMENTS DES CLUBS QUI REÇOIVENT UNE ÉPREUVE DE LIGUE

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Il est constitué par la personne en charge de l'Administration du Tournoi. Dans une compétition par équipes, en dehors des arbitres, aucun représentant d'un Club engagé ne doit figurer dans le Comité à l'exception du Directeur du Club qui reçoit la compétition. En cas d'absence du Directeur, le Président de l'Association Sportive peut figurer dans le Comité de l'épreuve.

Le Club hôte doit assurer la coordination avec les Services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition. Le Comité de l'épreuve, une fois sur place, doit s'assurer que cette coordination a bien été organisée.

ORGANISATION SPORTIVE

HEURES D'OUVERTURE : 1h avant le 1^{er} départ (vestiaire – practice – proshop - bar avec petit-déjeuner).

RESTAURATION : la mise en place d'un buffet pour l'organisation d'une épreuve par équipes est recommandée. Ouverture du restaurant à 11h30.

VOITURETTES : le Club doit mettre à disposition un nombre suffisant de voiturettes pour que chaque arbitre en ait une y compris pour la préparation du parcours. Leur utilisation est limitée aux seuls membres du Comité de l'épreuve ou à l'organisation. Leur utilisation par toute autre personne est soumise à l'autorisation du Comité de l'épreuve.

Le Comité de l'épreuve peut autoriser les joueurs paragolf titulaires du médical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. Si le joueur a un cadet, celui-ci n'est pas autorisé à prendre place à bord de la voiturette et il devra transporter les clubs du joueur.

CHARIOTS : un minimum de 50 chariots doit être disponible.

SIGNAUX SONORES POUR INTERRUPTION ET REPRISE DE JEU : il est indispensable que soient disponibles et en état de marche 3 cornes de brume.

STARTER : le Club doit prévoir un nombre suffisant de starters pour toute la durée de la compétition.

JOURNÉE D'ENTRAÎNEMENT : les joueuses et joueurs participant à la compétition (voir la liste des équipiers potentiels pour les épreuves par équipes) doivent pouvoir accéder prioritairement et gratuitement au parcours le jour précédant le 1^{er} tour de la compétition, selon les horaires fixés par le Club et sur réservation. Si des participants ne sont pas dans la possibilité de reconnaître le parcours la veille de la compétition, ils peuvent le faire gratuitement dans le mois précédent celle-ci à condition d'en faire la demande au préalable auprès du club organisateur et sous réserve d'être inscrit en tant qu'équipier sur Extranet.

En équipes : le nombre de départs réservés par une équipe, le jour précédant le 1^{er} tour de la compétition, est limité à 2 (soit 8 joueurs). Dans le cas où un Club aurait plus de joueurs dans son équipe, ils pourront s'entraîner mais uniquement en prenant des départs non réservés à l'avance.

TABLEAU OFFICIEL : le Club doit prévoir un tableau officiel de dimension minimum de 2 x 2 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

DÉPARTS :

Un certain nombre d'épreuves peuvent nécessiter l'organisation de départs simultanés de 2 trous différents, notamment du trou n°1 et du trou n°10. Dans ce cas, l'ensemble du parcours devra être réservé à l'organisation de l'épreuve.

Les compétiteurs doivent disposer d'au moins 45 minutes d'échauffement et de practice avec une visibilité acceptable.

Liste des engagés avec leur heure de départ fournies par la Ligue sauf Grand Prix et Trophées publiée sur le site www.golf-centre.fr.

La publication des horaires de départs intervient au plus tôt 48h et au plus tard 12h la veille du 1^{er} tour.

DÉPARTS DES MEMBRES OU GREEN-FEES :

Aucun départ ne devra avoir lieu avant la compétition.

Départs possibles 1/2 heure après le dernier départ sauf lors d'une journée de match-play.

RECORDING : le Club doit mettre à disposition une personne pour assurer la gestion du recording et à cet effet une salle doit être mise à disposition. Nous rappelons que les Clubs bénéficient désormais d'OBEC et qu'il est souhaitable de les associer à l'organisation d'une épreuve.

SURVEILLANCE SANITAIRE DES COMPÉTITIONS :

Le Club hôte doit assurer la coordination avec les Services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition. Le Comité de l'épreuve, une fois sur place, doit s'assurer que cette coordination a bien été organisée.

Dans le cadre des compétitions organisées par la Ligue, la Commission médicale fédérale (COMED) rappelle que les moyens humains et matériels à mettre en œuvre doivent être adaptés selon l'importance de la manifestation (nombre et âge des compétiteurs, nombre de spectateurs, type de locaux, etc).

Dans tous les cas, la Commission médicale fédérale rappelle qu'il appartient à l'organisateur de la compétition de prévoir la surveillance sanitaire lors du tournoi dont :

- un téléphone accessible avec affichage à proximité des numéros d'appel du SAMU, des pompiers et du responsable de la salle ou du Club ;
- un affichage spécifique concernant les risques canicules et sanitaires en fonction des problématiques du moment ;
- une personne autorisée à intervenir sur le terrain de compétition, notamment pour des blessures minimales ;
- informer les arbitres de la présence ou non de médecins et/ou d'auxiliaires médicaux et/ou de secouristes ;
- un nécessaire médical de premiers secours à un emplacement spécifique accessible près des surfaces de compétition et à l'abri du public en vue des premiers soins à apporter en cas d'accident ;
- un local spécifique dédié et une voiturette mise à disposition en cas de présence d'un médecin pour la surveillance du tournoi.

Les Clubs accueillant une épreuve de Ligue doivent disposer d'au moins un défibrillateur entièrement automatique en état de marche (recommandation 2 Défibrillateurs Automatisés Externes : club-house et trou n°9) et d'une formation effective de son personnel sur son utilisation. Nous rappelons que l'état actuel de la réglementation encourage fortement les Clubs de sports à assurer la formation de leurs collaborateurs aux gestes qui sauvent.

Les Clubs accueillant une épreuve de Ligue doivent avoir au moins 1 personne (salariée ou bénévole) ayant suivi une sensibilisation aux gestes qui sauvent ou titulaire d'une qualification aux « premiers secours ».

RÉSULTATS :

Les résultats doivent impérativement, dans un délai de 48h après la clôture des épreuves du calendrier ci-dessus, être envoyés depuis RMS 9 vers Fléole et publiés sur le site internet de la ffgolf. Ils doivent être également envoyés à la Ligue (competition@golf-centre.fr).

ORGANISATION FINANCIÈRE

PARTICIPATION DU CLUB :

Parcours, voitures, locaux, informatique et starter : mis gracieusement à la disposition du Comité de l'épreuve et des arbitres pour la durée de l'épreuve ainsi que pendant la période de préparation.

Journée d'entraînement la veille de la compétition : accès au parcours gratuit pour les joueurs participant à l'épreuve. Si des participants souhaitent s'entraîner le mois précédent, ils pourront le faire gratuitement sur réservation préalable.

Prise en charge des OBEC non désignés par la Ligue et des bénévoles.

Editer les cartes de score.

PARTICIPATION DE LA LIGUE HORS GRANDS PRIX ET TROPHÉES :

Subvention : le Club reçoit une subvention forfaitaire :

- de 3/4 des droits d'engagement des équipes présentes aux compétitions adultes (plafonné à 3 000 €) ;
- pour les compétitions jeunes de la Ligue.

Prise en charge des arbitres de Ligue et des OBEC désignés : déplacement, hébergement et nourriture des arbitres de Ligue et des OBEC désignés sont pris en charge par la Ligue.

Frais de cocktail de remise des prix : pour la finale des Interclubs seniors, cocktail limité à 80 € par finale (messieurs et dames) sur production d'une facture accompagnée de pièces justificatives détaillées.

Trophées et coupes : sont fournis par la Ligue pour les compétitions qu'elle organise.

Bombes de peinture : sont à récupérer auprès de la Ligue pour les compétitions qu'elle organise.

Talkies : 6 talkies à récupérer auprès de la Ligue (s'ils sont disponibles) (sauf pour les Divisions, Grands Prix et Trophées seniors).

PREPARATION DU PARCOURS

Tontes, hauteurs et fréquences : voir § 2.3-Préparation des parcours pour une épreuve fédérale du Vademecum fédéral.

Piquetage et Règles Locales ; position des drapeaux et des marques de départs : le Comité de l'épreuve est responsable de ces préparations.

PARTENAIRES

Le Club doit permettre d'installer tous les visuels en rapport avec les partenaires liés à une compétition que ce soit sur le practice, le parcours ou dans le club house (banderoles, calicots, panneaux ou oriflammes). Dans le cas où une

marque concurrente est partenaire du Club qui reçoit une compétition, la Ligue s'autorise à déplacer ou masquer les éléments publicitaires pendant toute la durée du tournoi.

2.2 RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES APPLICABLES AUX ÉPREUVES FÉDÉRALES INTERCLUBS PAR ÉQUIPES

COMMUN A TOUTES LES FORMES DE COMPÉTITIONS INTERCLUBS PAR ÉQUIPES

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Clubs :

Seules peuvent participer à ces épreuves (le jumelage de Clubs n'est pas autorisé) :

- les Associations Sportives affiliées avec terrain répondant aux critères d'étalonnage ;
- les Associations Sportives des golfs compacts ayant reçu une dérogation pour la délivrance des index ;
- les Associations Sportives des golfs Pitch & Putt ;
- les Associations d'entreprise, les Comités d'entreprise et les sections territoriales d'entreprise affiliés uniquement pour les épreuves du Golf d'Entreprise ;
- les Associations Sportives des pratiques et les AS municipales pour les épreuves par équipes jeunes.

Dans tous les cas, ces Associations Sportives doivent être à jour de leurs redevances fédérales.

Pour les équipiers :

f) Doivent être membres et licenciés de l'Association Sportive qu'ils représentent ;

Un joueur ne doit jouer que pour un seul Club par année civile dans les compétitions nationales par équipes (y compris les Promotions), sous peine de disqualification de l'équipe (cf. 3-1).

Le terme « jouer » signifie avoir participé à la qualification ou avoir figuré sur une fiche d'ordre de jeu.

g) À la date limite d'inscription des équipiers :

- être titulaire de la licence ffgolf de l'année en cours,
- être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2023 ou 2024, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de sante disponible sur My ffgolf.

Si un joueur souhaite bénéficier de l'application de la règle 25 (paragolfeur), il devra en faire la demande à la date limite d'inscription des équipiers.

h) Répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.

i) Répondre aux conditions précisées dans le Règlement particulier de chaque épreuve.

j) Figurer sur la fiche de composition d'équipe remise lors de la réunion des capitaines.

Note : Concernant les Coupes du Centre 1 et 2, un équipier ne peut jouer que dans une seule équipe (équipe 1 ou équipe 2) au cours de la même année. Le terme « jouer » signifie avoir participé à la qualification ou avoir figuré sur une fiche d'ordre de jeu.

L'index pris en compte sera celui figurant dans Fléole 1 mois jour pour jour avant le 1^{er} jour de l'épreuve.

Un joueur licencié ffgolf ayant un index à la fois en France et à l'étranger verra pris en compte son index le plus bas.

Le capitaine de l'équipe doit être membre et licencié de l'Association Sportive qu'il représente. Pour les AS Entreprise, STE, CE et municipales, le capitaine peut être aussi rattaché à cette structure. Il doit répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.

Le capitaine de l'équipe est autorisé à donner des conseils. Chaque équipe peut en outre désigner un donneur de conseils supplémentaire. Ceux-ci pourront donner des conseils aux membres de leur équipe, dans les conditions prévues par la Règle 24.4. Le donneur de conseils supplémentaire peut être ou non un golfeur professionnel et doit posséder une licence active ffgolf.

Le capitaine et la personne autorisée à donner des conseils devront être désignés nominativement auprès du Comité avant le début du Championnat sur la fiche de composition d'équipe lors de la réunion des capitaines. En cas de force majeure, ces 2 personnes pourront être remplacées après accord du Comité de l'épreuve.

Si un conseil est donné par quelqu'un d'autre, le joueur doit prendre les mesures pour mettre fin à cette procédure irrégulière sinon il est considéré comme demandant un conseil (clarification R.10.2a/2) et encourt la pénalité selon la Règle 10.2a.

Si le capitaine ou le donneur de conseils est un joueur, pendant qu'il joue, il ne pourra pas donner de conseils à un coéquipier autre que son partenaire (Règle 10.2).

Le donneur de conseils et le capitaine ont le même statut qu'un membre d'un Camp par rapport à chaque membre de son équipe pour les infractions aux Règles.

Quand un joueur commence à prendre son stance pour jouer un coup et jusqu'à ce que le coup soit joué, le capitaine ou la personne autorisée à donner des conseils ne peuvent pas se tenir intentionnellement derrière le joueur (Règle 10.2 b(4)).

Les donneurs de conseils ne doivent en aucun cas marcher sur le green sauf si un des donneurs de conseils est cadet du joueur. Lorsque la balle d'un joueur de l'équipe repose sur le green, il est interdit aux donneurs de conseils de donner des conseils sur un coup à effectuer depuis le green.

Si un capitaine ou la personne autorisée à donner des conseils va sur les greens alors qu'il n'est pas le cadet du joueur, qu'il donne un conseil sur un coup à effectuer depuis le green, se comporte de manière incorrecte y compris pendant la réunion des capitaines, ne respecte pas le code de comportement ou utilise un moyen de transport, il sera pénalisé de la manière suivante :

- 1^{ère} infraction : Avertissement
- 2^e infraction : Exclusion du parcours
- 3^e infraction : Disqualification de l'équipe

Lors d'une compétition comportant plusieurs tours, une pénalité encourue durant un tour sera conservée durant toute la durée de la compétition.

GESTION DE L'ÉPREUVE

L'inscription d'un Club et de ses équipiers à une épreuve fédérale ou de Ligue interclubs par équipes se fait par Extranet.

S'inscrire à une compétition par équipes vaut acceptation des règlements des épreuves fédérales et particuliers de ladite épreuve.

La date limite d'inscription des Clubs est précisée dans le règlement particulier de l'épreuve.

La date limite d'inscription des équipiers est de 7 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.

Pour toutes les compétitions par équipes, le nombre maximum d'équipiers est égal au double du nombre d'équipiers prévus par le règlement pour disputer le ou les tours de stroke-play (voir chaque règlement particulier).

Le respect des règles d'éligibilité des équipiers (ex : conditions d'index) à la date limite d'inscription est de la responsabilité du Club et de son capitaine.

Dans le cas où une compétition serait annulée et non reportée, les droits d'engagement seraient intégralement remboursés.

Tout **forfait** avant l'épreuve doit être notifié à la ffgolf ou à la Ligue pour les compétitions régionales, au plus tard 48h avant la réunion des capitaines. Dans le cas d'un forfait notifié par téléphone, il doit être confirmé par écrit dans les 48h ou immédiatement par mail avec accusé de réception (**inscription@ffgolf.org** ou **competition@golf-centre.fr** selon l'organisateur de l'épreuve).

En cas de non-respect de ces procédures, le Club sera susceptible d'encourir une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de cette même épreuve l'année suivante

Pour les épreuves nationales, interrégionales et régionales par équipes, le droit d'engagement de tout Club déclarant forfait après la date limite d'inscription des joueurs (7 jours pleins avant le début de l'épreuve) reste acquis à la ffgolf ou à la Ligue.

Pour toutes les Promotions interrégionales, les droits d'inscriptions restent dus dès la date de clôture des inscriptions des Clubs (1 mois avant le début de l'épreuve).

La Ligue ne communique aucune **heure de départ** par téléphone. Les heures définitives à prendre en compte sont affichées sur le tableau officiel la veille du 1^{er} tour de l'épreuve.

Pour les **réservations de départs de la journée d'entraînement**, les Clubs participants doivent contacter directement le Club organisateur.

La réunion des capitaines se tient à 19h la veille du 1^{er} tour de l'épreuve au Club hôte. Lors de cette réunion, la fiche de composition de son équipe est communiquée au capitaine afin d'être contresignée.

La présence du capitaine ou de son représentant est obligatoire avant la fin de la réunion, sous peine de disqualification. Ce représentant peut être un joueur figurant sur la liste de composition d'équipe, la personne autorisée à donner des conseils, ou toute autre personne mandatée par écrit par le capitaine.

Pour les Promotions et les épreuves organisées par la Ligue, le Comité peut permettre la participation en distanciel (voir chaque règlement particulier). Dans ce cas, la fiche de composition de l'équipe doit être signée et remise au Comité de l'épreuve au plus tard 30 minutes avant le 1^{er} départ du 1^{er} tour de la compétition sous peine de disqualification.

INFRACTIONS AUX RÈGLEMENTS ; DISQUALIFICATION D'UNE ÉQUIPE

3. Si, lors d'une compétition ou après la proclamation officielle des résultats, une équipe a fait jouer un équipier :
 - ne répondant pas aux conditions de participation ou ;
 - ayant été préalablement sanctionné par un organe disciplinaire fédéral (discipline générale / discipline dopage) compétent dont la décision est devenue définitive et que les sanctions sont en cours d'exécution ;l'équipe sera disqualifiée, voire rétrogradée.
4. Si au cours d'une compétition par équipes, 2 joueurs d'une même équipe sont en infraction vis-à-vis des règlements antidopage et que cela est susceptible de sanctions prononcées par l'AFLD, l'équipe sera disqualifiée, voire rétrogradée (lire § 4.1 du Vademecum fédéral).

Dans ces 2 cas, les résultats de l'équipe obtenus lors de cette compétition seront annulés automatiquement avec toutes les conséquences en résultant, y compris le retrait des médailles, titres, points, gains et prix (notifiées à l'équipe et à l'organisateur de la compétition). En cas de retrait de titre, celui-ci sera remis au finaliste ou au suivant.

Toute infraction aux règlements généraux et particuliers des épreuves fédérales par équipes qui ne ferait pas l'objet d'une pénalité spécifiquement prévue dans ces règlements entraînera la disqualification de l'équipe. Dans des cas exceptionnels, une pénalité de disqualification d'une équipe pourra, après accord de la Direction Sportive et/ou du Comité des Règles, être annulée, modifiée ou imposée, si le Comité estime qu'une telle mesure est justifiée. En cas de disqualification, l'équipe la mieux classée de la qualification, parmi les équipes descendantes sera rattrapée.

Toute infraction à ces règlements fera l'objet d'un rapport du Comité de l'épreuve à la CSSN qui prendra toute sanction complémentaire qu'elle jugera opportune et justifiée.

Les présentes dispositions sont susceptibles d'évolution en fonction des modifications qui peuvent intervenir au sein des règlements disciplinaires (discipline générale et/ou discipline dopage). Les modifications seront votées en Assemblée Générale de la ffgolf.

En cas de modifications, une mise à jour de l'ensemble des règlements sera publiée sur le site Internet de la ffgolf.

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES PROPRES AUX ÉPREUVES PAR ÉQUIPE AVEC PHASE FINALE EN MATCH-PLAY

ENTRAÎNEMENT (RÈGLE 5.2)

Le Comité pourra limiter l'entraînement n'importe quel jour de la compétition.

PHASE DE QUALIFICATION EN STROKE-PLAY

Si un joueur est disqualifié pour un tour dans une compétition par équipes dans laquelle tous les scores ne sont pas pris en compte dans le total de l'équipe, la disqualification s'applique uniquement pour ce tour de la compétition.

Cependant, si un joueur est disqualifié pour non-respect d'une norme du Code de comportement selon la Règle 1.2b, c'est au Comité de déterminer si cette disqualification est pour ce tour ou pour toute la durée de la compétition.

Les résultats des 2 tours de qualification seront définitifs lors de l'affichage des tableaux de match-play au tableau officiel à l'issue du dernier tour.

Les équipiers portés sur la fiche de composition d'équipe peuvent jouer dans un ordre quelconque en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

Le total d'une équipe est égal au total de tous les scores moins la plus mauvaise carte à chaque tour.

En cas d'égalité, les équipes sont départagées en comparant le cumul des cartes non prises en compte, puis celui des meilleures cartes de chaque tour, puis celui des secondes meilleures cartes de chaque tour, etc..

Note : dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait), elle est considérée comme ayant le plus mauvais score par rapport à toutes les autres.

De plus, si plus d'un score est non validé, l'équipe prend la dernière place dans le tableau. Si plusieurs équipes sont concernées, voir départage ci-dessus.

En cas d'égalité parfaite après ces départages (les cartes non rendues dans des cas de disqualification, abandon justifié ou forfait seront considérées comme équivalentes), les capitaines des équipes concernées désigneront un équipier qui partira en play-off en trou par trou.

En cas d'impossibilité de jouer ce play-off, le départage se fera par tirage au sort.

En cas de forfait ou d'abandon d'une équipe en cours d'épreuve, ou de disqualification après l'affichage des résultats de la qualification, pour ce qui concerne la composition du tableau de match play :

c. Si une équipe qualifiée déclare forfait pour la phase finale :

- Avant l'affichage officiel des résultats de la qualification et/ou du tableau de match-play, elle prend la dernière place dans le tableau et descend automatiquement dans la division inférieure. Les équipes qui la suivent remontent dans l'ordre de la qualification.
- Après l'affichage officiel des résultats de la qualification et/ou du tableau de match-play, ou à la suite d'une qualification après play-off, elle n'est pas remplacée, conserve sa place dans la composition du tableau de match-play et son adversaire désigné gagne par forfait.

d. Si une équipe qualifiée est disqualifiée après l'affichage officiel des résultats en application du paragraphe III, elle n'est pas remplacée et son adversaire désigné gagne par forfait.

PHASE FINALE EN MATCH-PLAY

Le tableau de match-play de la phase finale est établi d'après le classement de la qualification.

Selon les épreuves (Interclubs et Coupes du Centre), la forme de jeu est différente : se référer aux règlements particuliers.

Pour chaque rencontre en match-play, la fiche d'ordre de jeu des foursomes et des simples doit être remise par le capitaine, la personne autorisée à donner des conseils ou un joueur figurant sur la liste de composition d'équipe au Comité de l'épreuve au plus tard 30 minutes avant l'heure officielle de départ du 1^{er} match de son équipe.

Si l'horaire de départ d'une phase finale est décalé par le Comité de l'épreuve, c'est ce nouvel horaire qui fait référence pour les délais de remise ou de modification de la fiche d'ordre de jeu.

Dans le cas où des foursomes sont joués le matin suivis de simples l'après-midi, la fiche d'ordre de jeu de ces simples reste confidentielle et modifiable par le capitaine jusqu'à 30 minutes avant l'heure officielle de départ du 1^{er} simple de l'équipe. Si la fiche d'ordre de jeu remise était incomplète, le capitaine ne pourrait plus ajouter de joueur après les 30 minutes de délai.

Si la fiche d'ordre de jeu n'a pas été remise dans le délai imparti, le 1^{er} match est perdu. Si, à l'heure de départ prévue du 1^{er} match, la fiche n'a toujours pas été remise, le 2^e match est perdu, et ainsi de suite.

Pour les foursomes, le capitaine a le libre choix de leur composition et de l'ordre de jeu des équipiers. Les équipiers sont libres de choisir l'ordre de départ du foursome (choix des trous pairs et impairs).

Pour les simples, les équipiers jouent dans l'ordre croissant de leur index arrondi. A index arrondi égal, le choix est laissé au capitaine. Le capitaine est responsable de l'exactitude de l'index des joueurs de son équipe. Si un index est erroné et que cela affecte l'ordre de jeu des simples, voir paragraphe IV-3/ 3-4 Ordre de Jeu ci-dessous.

Les équipiers jouent selon l'ordre de la fiche d'ordre de jeu remise par le capitaine au Comité de l'épreuve.

Pour les match-plays en forme de jeu réduite, le capitaine a le libre choix de l'ordre de jeu de ses équipiers pour le foursome et doit se conformer au § IV-3/3-2 pour les simples.

Tout Camp, en foursome ou en simple, ne jouant pas son match dans l'**ordre de jeu** indiqué par le capitaine de son équipe sur la fiche d'ordre de jeu des foursomes ou des simples perd son match.

Dans le cas où il y aurait une erreur sur les 2 fiches d'ordre de jeu d'un match, si les erreurs concernent le même simple, alors le simple est partagé.

Lorsqu'un foursome est **forfait** ou lorsque l'un des équipiers est **absent**, ou, en simple, lorsque l'un des équipiers est forfait ou absent, le match est perdu.

Les équipiers disqualifiés, forfaits ou absents pour les foursomes restent éligibles pour jouer les simples.

En forme de jeu réduite : dans le cas où la fiche d'ordre de jeu n'est pas complète, la mention « absent » doit être inscrite à l'emplacement du dernier simple.

Si un capitaine fait figurer sur la feuille de match un joueur dont il sait pertinemment qu'il ne pourra pas être présent, le Comité pourra prononcer une sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'équipe.

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement de la qualification en stroke-play de l'épreuve est perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les procédures suivantes doivent être suivies :

- Le 1^{er} tour de la qualification est prioritaire et doit donc se dérouler obligatoirement, si nécessaire en shot-gun ou en le répartissant sur plusieurs journées. Il faut qu'au moins 1 tour de stroke-play ait eu lieu dans son intégralité pour que la compétition ne soit pas annulée et éventuellement reportée.
Avant que le 1^{er} tour ne soit terminé, le Comité de l'épreuve peut décider de débiter le 2nd tour.

- Si le 2nd tour de qualification ne peut se terminer avant la fin du 2^e jour, quel que soit le nombre de joueurs participant à la phase de qualification en stroke-play, il faut qu'il y ait au moins **3 vagues complètes rentrées** pour prendre en compte les scores de ce tour dans le classement de la qualification. Le Comité de l'épreuve a la possibilité de ne faire partir que le nombre de vagues qui a une chance de finir (minimum 3 vagues). A défaut, le classement après la 1^{ère} journée est officialisé.

Note : pour le 2nd tour, la plus mauvaise carte est déduite quel que soit le nombre de vagues rentrées.

C'est le classement de la qualification qui sert de référence pour toute décision ultérieure du Comité, y compris la prise en compte de ce seul résultat si la phase de match-play ne peut être disputée.

FORFAIT

Pour toutes les épreuves, si pour une raison quelconque le nombre d'équipes participantes est égal ou inférieur au nombre d'équipes à qualifier, le tour de stroke-play est quand même joué pour déterminer la composition du tableau de match-play.

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES PROPRES AUX ÉPREUVES PAR ÉQUIPE EN STROKE-PLAY **UNIQUEMENT**

FORME DE JEU DES INTERCLUBS EN STROKE-PLAY INTEGRAL

Si un joueur est disqualifié pour un tour dans une compétition par équipes dans laquelle tous les scores ne sont pas pris en compte dans le total de l'équipe, la disqualification s'applique uniquement pour ce tour de la compétition. Cependant, si un joueur est disqualifié pour non-respect d'une norme du Code de comportement selon la Règle 1.2b, c'est au Comité de déterminer si cette disqualification est pour ce tour ou pour toute la durée de la compétition.

Les résultats seront définitifs lors de l'affichage de ces résultats au tableau officiel à l'issue de la compétition. En cas de qualification avant la phase finale, les résultats des 2 tours de qualification seront définitifs lors de l'affichage des résultats de ces 2 tours au tableau officiel.

Pour ces compétitions, il faut se reporter au règlement particulier de l'épreuve qui spécifie le nombre d'équipiers appelés à jouer chaque tour ainsi que le de compte des cartes.

Les équipiers portés sur la fiche de composition d'équipe peuvent jouer dans un ordre quelconque en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

ENTRAÎNEMENT (RÈGLE 5.2)

Le Comité pourra limiter l'entraînement n'importe quel jour de la compétition.

ÉLIGIBILITÉ ET CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT

Une équipe peut participer si sa fiche de composition d'équipe est en accord avec le règlement en termes de catégorie d'âge et d'index.

Le score d'une équipe n'est valide que si celle-ci correspond aux normes du règlement particulier en matière de cartes prises en compte après chaque tour de l'épreuve.

INFRACTIONS AUX RÈGLEMENTS ; DISQUALIFICATION D'UNE ÉQUIPE

Toute équipe qui, au terme d'un tour ou de l'épreuve, n'a pas vu ses scores validés au regard du règlement particulier de l'épreuve est disqualifiée.

ÉGALITÉ

Les équipes sont départagées en comparant le cumul des cartes non prises en compte de chaque tour, puis celui des meilleures cartes de chaque tour, puis celui des secondes meilleures cartes de chaque tour, etc.

Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait) sur un des tours, il est considéré comme étant le cumul le plus mauvais par rapport à tous les autres.

Les cartes non rendues dans des cas de disqualification, d'abandon justifié ou de forfait seront considérées comme équivalentes.

Au cas où plusieurs équipes ne peuvent pas rendre leur plus mauvais score, le départage sera fait sur le cumul des meilleures cartes, puis celui des secondes meilleures cartes, etc.

En cas d'égalité parfaite après ces départages, pour la dernière place qualificative pour la phase finale ou pour le titre, les capitaines des équipes concernées désignent un équipier qui part en play-off en trou par trou. En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, les équipes concernées seront départagées à partir de leur place au Mérite des Clubs (Messieurs ou Dames) ou au Mérite des Écoles de Golf Performance de l'année N-1 en fonction de l'épreuve concernée.

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement des épreuves est perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les impératifs suivants doivent être respectés :

- Il faut qu'au moins 1 tour de stroke-play ait lieu dans son intégralité pour que la compétition ne soit pas annulée et éventuellement reportée.
- Si le dernier tour ne peut se terminer avant la fin de l'épreuve, il faut qu'il y ait au moins **3 vagues complètes rentrées** pour prendre en compte les scores de ce tour dans le classement final. A défaut, le classement avant ce dernier tour est officialisé.

Note : pour ce dernier tour, la plus mauvaise carte est déduite quel que soit le nombre de vagues rentrées.

2.3 RÉTRIBUTIONS DES CLUBS

LIGUE DU CENTRE VAL DE LOIRE	Droits d'engagement		Retrib. Ligue	Rétribution Club	
	Individuel	Par équipe		Occupation de terrain	Cocktail remise des prix

Promotion		210 €	1/4 des engagements	3/4 des engagements maximum 3000 €	Pris en charge par le Club
-----------	--	-------	---------------------	------------------------------------	----------------------------

Coupe du Centre 1		250 €	1/4 des engagements	3/4 des engagements	Pris en charge par le Club
-------------------	--	-------	---------------------	---------------------	----------------------------

Coupe du Centre 2		210 €	1/4 des engagements	3/4 des engagements	Pris en charge par le Club
-------------------	--	-------	---------------------	---------------------	----------------------------

Qualification aux promotions		100 €		100 % des engagements	Pris en charge par le Club
------------------------------	--	-------	--	-----------------------	----------------------------

Individuels					
Championnat Régional Seniors	80 €			100 % des engagements	Pris en charge par le Club
Challenge seniors	38 €				

Jeunes (sauf Grand Prix)					
Journée d'entraînement	Gratuits			10 €/joueur	
Qualification Championnat de France	Gratuits			10 €/joueur/jour	4 €/joueur
Open U8 – U10 – 9 et 18 trous	10 €			100 % des engagements	4 €/joueur
Stages	15 €			10 €/joueur/jour	

Interclubs Seniors / Coupe du Centre d'hiver		80 € / 60 €			
Qualifications				Accord AS	
Finale				220 €	80 €

2.4 CATÉGORIES D'ÂGE

Catégorie	Millésime	Age
Enfant	De 2025 à 2017	De 0 à 8 ans
Poucet 1	2016	9 ans
Poucet 2	2015	10 ans
Poussin 1	2014	11 ans
Poussin 2	2013	12 ans
Benjamin 1	2012	13 ans
Benjamin 2	2011	14 ans
Minime 1	2010	15 ans
Minime 2	2009	16 ans
Cadet 1	2008	17 ans
Cadet 2	2007	18 ans
Adulte	De 2006 à 2004	De 19 à 21 ans
Adulte*	De 22 à 24 ans	
Mid-Amateur*	De 25 à 39 ans	
Mid-Amateur 2*	De 40 à 49 ans	
Senior 1*	De 50 à 59 ans	
Senior 2*	De 60 à 69 ans	
Senior 3*	70 ans et plus	

*Pour les compétitions en catégorie d'âge mid-amateur et senior ce n'est pas l'année civile qui est prise en référence mais la veille du premier jour de l'épreuve. Le changement de catégorie se fait à la date d'anniversaire.

2.5 CODE DE COMPORTEMENT

GENERALITES :

Le code de comportement spécifié dans les Règles locales permanentes des épreuves fédérales (voir leur définition § 1.2.12 du Vademecum fédéral) s'applique intégralement à toutes les épreuves non fédérales de la Ligue et des Comités départementaux.

INTERDICTION DE FUMER :

L'interdiction de fumer **et de vapoter** lors de toute compétition ouverte aux jeunes qui est spécifiée dans le Règlement général des épreuves fédérales amateurs (voir § 1.2.5 du Vademecum fédéral) s'applique intégralement à toutes les épreuves non fédérales de la Ligue et des Comités départementaux.

Elle s'étend également aux abords du club-house lors des briefings et des remises de prix en extérieur.

3 RÉGLEMENTS DES PROMOTIONS

3.1.	PROMOTION DAMES	15
3.2.	PROMOTION U16 GARCONS	16
3.3.	PROMOTION MESSIEURS	17
3.4.	PROMOTION MID-AMATEURS MESSIEURS	18
3.5.	PROMOTION SENIORS MESSIEURS	19

3.1 PROMOTION DAMES

17 et 18 mai 2025 au Golf de Nantes-Erdre

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux applicables à toutes les épreuves fédérales et les règlements spécifiques aux épreuves fédérales interclubs par équipes.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales dames.

Pour les équipes : 24 équipes maximum seront retenues dans l'ordre ci-dessous :

1. L'ordre du mérite 2024 des Clubs dames
2. L'ordre d'arrivée des inscriptions sur Extranet pour les Clubs ne figurant pas au Mérite des Clubs dames.

Pour les équipières : voir les règlements généraux et spécifiques aux épreuves fédérales interclubs par équipes.

FORME DE JEU

Épreuve sur 2 jours :

6 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour.

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 3 meilleures équipes selon l'ordre du classement final monteront en 3^{ème} Division.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard **1 mois avant le premier jour de l'épreuve.**

Inscription des joueuses sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard **7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.**

Droit d'inscription : 210 € par équipe.

Forfait : voir § 2-2/ Forfait du Règlement commun à toutes les formes de compétitions interclubs par équipes 1.3.1.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux Clubs montant en 3^{ème} Division.

APPLICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES ÉPREUVES FÉDÉRALES

Épreuve non-fumeur.

3.2 PROMOTION U16 GARCONS

10 et 11 juillet 2025 au Golf de Vaugouard

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux applicables à toutes les épreuves fédérales et les règlements spécifiques aux épreuves fédérales interclubs par équipes.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales U16 garçons.

Pour les équipes : 24 équipes maximum seront retenues dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Pour les équipiers : voir les règlements généraux et spécifiques aux épreuves fédérales interclubs par équipes.

U14 : nés en 2011 ou après ;

Minimes : 15 et 16 ans, nés en 2009 et 2010.

FORME DE JEU

Pour chaque tour, 1 moins de 15 ans minimum doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe.

Distances de jeu préconisées : voir recommandations § 3-6-4.

Épreuve sur 2 jours :

5 joueurs / score maximum (9 coups par trou) / 36 trous / 18 trous par jour.

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 3 meilleures équipes selon l'ordre du classement final monteront en 3^{ème} Division.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard **1 mois avant le premier jour de l'épreuve**.

Inscription des joueurs sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard **7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve**.

Droit d'inscription : 210 € par équipe.

Forfait : voir § 2-2/ Forfait du Règlement commun à toutes les formes de compétitions interclubs par équipes 1.3.1.

COMITE DE L'ÉPREUVE

2 représentants du Club effectivement présents, l'Arbitre ou les arbitres et l'OBEC

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux Clubs montant en 3^{ème} Division.

APPLICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES ÉPREUVES FÉDÉRALES

Épreuve non-fumeur.

Chariots électriques et dispositifs électroniques de distance interdits.

Voiturettes et autres moyens de transport ne sont pas autorisés dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs.

3.3 PROMOTION MESSIEURS

24 et 25 mai 2025 au Golf de Val de l'Indre

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux applicables à toutes les épreuves fédérales et les règlements spécifiques aux épreuves fédérales interclubs par équipes.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales messieurs.

Pour les équipes : 24 équipes seront retenues (8 équipes par Ligue).

Pour la Ligue Centre Val de Loire, les inscriptions seront ouvertes le 1^{er} mars et seront prises en compte dans l'ordre suivant :

1. L'ordre du mérite 2024 des Clubs messieurs
2. L'ordre d'arrivée des inscriptions sur Extranet pour les Clubs ne figurant pas au Mérite des Clubs messieurs.

Pour les équipiers : voir les règlements généraux et spécifiques aux épreuves fédérales interclubs par équipes.

FORME DE JEU

Épreuve sur 2 jours :

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour.
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 5 meilleures équipes selon l'ordre du classement final monteront en 4^{ème} Division.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard **1 mois avant le premier jour de l'épreuve**.

Inscription des joueurs sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard **7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve**.

Droit d'inscription : 210 € par équipe.

Forfait : voir § 2-2/ Forfait du Règlement commun à toutes les formes de compétitions interclubs par équipes 1.3.1.

COMITE DE L'ÉPREUVE

2 représentants du Club effectivement présents, l'Arbitre ou les arbitres et l'OBEC

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux Clubs montant en 4^{ème} Division.

APPLICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES ÉPREUVES FÉDÉRALES

Épreuve non-fumeur.

3.4 PROMOTION MID-AMATEURS MESSIEURS

21 et 22 juin 2025 au Golf de St Malo

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux applicables à toutes les épreuves fédérales et les règlements spécifiques aux épreuves fédérales interclubs par équipes.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales mid-amateurs messieurs.

Pour les équipes : 24 équipes seront retenues (8 équipes par Ligue).

Pour la Ligue Centre Val de Loire, les inscriptions seront ouvertes le 1^{er} mars et seront prises en compte dans l'ordre suivant :

1. L'ordre du mérite 2024 des Clubs messieurs
2. L'ordre d'arrivée des inscriptions sur Extranet pour les Clubs ne figurant pas au Mérite des Clubs messieurs.

Pour les équipiers : voir les règlements généraux et spécifiques aux épreuves fédérales interclubs par équipes.
Ouvert aux joueurs ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

Épreuve sur 2 jours :

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour.
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 6 meilleures équipes selon l'ordre du classement final monteront en 4^{ème} Division.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard **1 mois avant le premier jour de l'épreuve.**

Inscription des joueurs sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard **7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.**

Droit d'inscription : 210 € par équipe.

Forfait : voir § 2-2/ Forfait du Règlement commun à toutes les formes de compétitions interclubs par équipes 1.3.1.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux Clubs montant en 4^{ème} Division.

3.5 PROMOTION SENIORS MESSIEURS

27 et 28 septembre 2025 au Golf de Carquefou

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux applicables à toutes les épreuves fédérales et les règlements spécifiques aux épreuves fédérales interclubs par équipes.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales seniors messieurs.

Pour les équipes : 18 équipes seront retenues (6 équipes par Ligue).

Pour la Ligue Centre Val de Loire, les inscriptions seront ouvertes le 1^{er} mars et seront prises en compte dans l'ordre suivant :

1. L'ordre du mérite 2024 des Clubs messieurs
2. L'ordre d'arrivée des inscriptions sur Extranet pour les Clubs ne figurant pas au Mérite des Clubs messieurs.

Pour les équipiers : voir les règlements généraux et spécifiques aux épreuves fédérales interclubs par équipes.
Ouvert aux joueurs ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

Épreuve sur 2 jours :

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour.

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 5 meilleures équipes selon l'ordre du classement final monteront en 4^{ème} Division.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard **1 mois avant le premier jour de l'épreuve.**

Inscription des joueurs sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard **7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.**

Droit d'inscription : 210 € par équipe.

Forfait : voir § 2-2/ Forfait du Règlement commun à toutes les formes de compétitions interclubs par équipes 1.3.1.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux Clubs montant en 4^{ème} Division.

4 COMPÉTITIONS RÉGIONALES PAR ÉQUIPES

4.1.	COUPE DU CENTRE D'HIVER	21
4.2.	COUPE DU CENTRE I	23
4.3.	COUPE DU CENTRE II	25
4.4.	INTERCLUBS SENIORS DAMES	26
4.5.	INTERCLUBS SENIORS MESSIEURS	29
4.6.	INTERCLUBS GOLF 9 TROUS SENIORS MIXTE	33
4.7.	CHALLENGE DE DOUBLE SENIORS	35
4.8.	CHALLENGE DE DOUBLE DAMES	36
4.9.	FINALE DU CHALLENGE DES ÉCOLES DE GOLF	37

4.1 COUPE DU CENTRE D'HIVER

17 novembre 2024, 8 décembre 2024, 12 et 26 janvier 2025, 2 mars 2025 (finale)

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux applicables à toutes les épreuves fédérales et les règlements spécifiques aux épreuves fédérales interclubs par équipes.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Clubs :

Seuls peuvent participer à cette épreuve les Clubs de la Ligue du Centre-Val de Loire affiliés à la FFGolf avec terrain homologué, et à jour de leur cotisation à la Ligue.

L'Association Sportive qui reçoit règle les green-fees des invités à la Société Gestionnaire, si celle-ci n'accepte pas le principe de la réciprocité.

Les Clubs peuvent présenter : soit 1 équipe Messieurs, soit 1 équipe Dames, soit 2 équipes (1 Messieurs et 1 Dames).

Pour les équipiers : voir les règlements généraux et spécifiques aux épreuves fédérales interclubs par équipes.

Avoir renouvelé sa licence pour 2025 avant les phases finales.

Avoir un **index à la date de clôture des engagements** inférieur ou égal à 18 pour les messieurs, et inférieur ou égal à 22 pour les dames. Un seul équipier à index supérieur très proche sera toléré.

FORME DE JEU

Par équipe de 4 joueuses chez les dames et 6 joueurs chez les messieurs.

Match-play.

Dames : 2 foursomes sur 9 trous et 4 simples sur 18 trous.

1^{ère} division Messieurs : 3 foursomes sur 9 trous et 6 simples sur 18 trous.

2^{ème} division Messieurs : 1 foursome et 4 simples sur 18 trous.

Les feuilles de composition d'équipe doivent être remises au Comité 15 minutes avant le 1^{er} départ des joueurs.

Les joueurs pourront être différents entre les foursomes et les simples à condition qu'ils soient tous inscrits comme équipiers sur Extranet.

Les joueurs marquent 1 point par match gagné et 1/2 point par match partagé. L'équipe victorieuse de la rencontre marque 1 point. En cas d'égalité au terme de la rencontre, les 2 équipes marquent 1/2 point.

En cas d'égalité à l'issue des rencontres de poule qualificatives, le départage pour le classement final sera effectué sur le total du plus grand nombre de matchs gagnés, puis le nombre de matchs perdus.

Les équipes seront réparties en division en fonction des résultats 2023/2024. Chez les messieurs, l'équipe vainqueur de la 2^{ème} division monte en 1^{ère} division et la dernière équipe de 1^{ère} division descend en 2^{ème} division l'année suivante.

Pour la phase finale, le format sera celui des divisions nationales :

Dames : 2 foursomes sur 18 trous et 5 simples sur 18 trous ;

Messieurs : 2 foursomes sur 18 trous et 5 simples sur 18 trous.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> avec coordonnées du capitaine de l'équipe au plus tard **1 mois avant le premier jour de l'épreuve.**

Inscription des joueurs et joueuses sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard **la veille de la 1^{ère} journée.**

Droit d'inscription : 70 € par équipe ; par virement à la Ligue du Centre-Val de Loire avant le 20 octobre 2024.

DÉPARTS ET INTEMPERIES

Départs le dimanche à partir de 9h30.

Les capitaines devront se téléphoner le samedi matin pour finaliser le déroulement de la rencontre.

En cas d'alerte météo orange, les rencontres sont automatiquement reportées.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'Épreuve de la Coupe du Centre d'hiver est la Commission Sportive de la Ligue.

Lors des rencontres, c'est la Commission Sportive du Club hôte qui sera le Comité de l'épreuve par délégation et qui statuera sur les éventuels désaccords.

RESULTATS

Envoyés à **competition@golf-centre.fr** (sous la forme X bat Y en précisant le score, la division et la poule) dans les 24h. Un mail seul suffit mais les capitaines doivent conserver la feuille de match en cas de contestation.

PRIX

Coupe remise à l'équipe vainqueur de la 1^{ère} division.

APPLICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES ÉPREUVES FÉDÉRALES

Épreuve non-fumeur.

4.2 COUPE DU CENTRE I

25 au 27 avril 2025 au Golf de Limère

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux applicables à toutes les épreuves fédérales et les règlements spécifiques aux épreuves fédérales interclubs par équipes.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Clubs :

Seuls peuvent participer à cette épreuve les Clubs de la Ligue du Centre-Val de Loire affiliés à la FFGolf avec terrain homologué, et à jour de leur cotisation à la Ligue.

10 premiers Clubs au classement de la Coupe du Centre I 2024 ;

Plus les 2 premiers Clubs de la Coupe du Centre II 2024 n'étant pas déjà présents en Coupe du Centre I en 2024.

Pour les équipiers : voir les règlements généraux et spécifiques aux épreuves fédérales interclubs par équipes.

Les joueurs et joueuses qui jouent la **Coupe du Centre I** ne peuvent pas jouer la **Coupe du Centre II la même année**.

Le Comité de l'épreuve pourra autoriser, sous réserve de faisabilité, les joueurs en situation de handicap, titulaires du medical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. La demande devra être faite auprès du Club organisateur et/ou de la personne en charge de l'Administration de l'épreuve au plus tard à la date de clôture des inscriptions.

FORME DE JEU

Phase de qualification : 1^{er} et 2^{ème} jour

6 joueurs ou joueuses / stroke-play / 36 trous / 18 trous par jour.

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

L'ordre des départs est établi par la Ligue.

Phase finale pour le titre en formule réduite : 3^{ème} jour

1 foursome et 4 simples consécutifs / match-play / 36 trous par jour.

Les 4 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 4 ; 2 v 3**.

Matin : 1/2 finales.

Après-midi : 3^{ème} place pour les équipes perdantes du matin, et finale.

Pour ces rencontres, les départs pourront se faire du trou n°1 et du trou n°10.

Phase finale pour le classement en formule réduite : 3^{ème} jour

1 foursome et 4 simples consécutifs / match-play / 18 trous par jour : **5 v 6 ; 7 v 8**.

Phase finale pour les barrages en formule réduite : 3^{ème} jour

1 foursome et 4 simples consécutifs / match-play pour le maintien en élimination directe / 18 trous par jour : **10 v 11 ; 9 v 12**.

Les matchs peuvent être partagés (pas de play-off).

En cas d'égalité totale sur les 5 match-plays, l'équipe vainqueur sera celle qui était la mieux classée à l'issue de la phase de qualification.

Si un Club ne participe pas à la phase finale pour le classement, il sera rétrogradé en Coupe du Centre II, avec les 2 équipes perdantes des barrages.

Le Comité a la possibilité de modifier l'ordre de jeu des rencontres.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard **1 mois avant le premier jour de l'épreuve**.

Inscription des joueurs et joueuses sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard **7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve**.

Droit d'inscription : 250 € par équipe ; par virement à la Ligue du Centre-Val de Loire avant le début de la compétition. Il comprend la participation à la compétition et la journée d'entraînement la veille ou le mois précédent l'épreuve sur réservation.

Tout Club n'ayant pas payé son inscription ne pourra pas participer à la compétition.

DÉPARTS ET REUNION DES CAPITAINES

Les heures de départ seront publiées sur le site de la Ligue et disponibles auprès du Golf hôte 48h avant l'épreuve.

Réunion des Capitaines le jeudi 24 avril 2025 à 18h en présentiel ou en distanciel au choix du Comité de l'épreuve (en cas de visioconférence, le lien de connexion sera envoyé au capitaine renseigné sur Extranet).

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

2 représentants du Club effectivement présents, l'Arbitre ou les arbitres et l'OBEC.

PRIX

Coupe confiée pendant un an à l'équipe vainqueur qui se chargera de la gravure.

La Coupe du Centre I sera prise en compte pour le Mérite National Amateur.

APPLICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES ÉPREUVES FÉDÉRALES

Épreuve non-fumeur.

4.3 COUPE DU CENTRE II

4 au 5 octobre 2025 au Golf du Val de l'Indre

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux applicables à toutes les épreuves fédérales et les règlements spécifiques aux épreuves fédérales interclubs par équipes.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Clubs : Sauf invitation du Président, seuls les Clubs de la Ligue du Centre-Val de Loire, avec terrain homologué et à jour de leur cotisation à la Ligue, peuvent participer.

Une seule équipe par Club. **Nombre de Clubs limité à 18** (ordre d'inscription sur Extranet).

Pour les équipiers : voir les règlements généraux et spécifiques aux épreuves fédérales interclubs par équipes.

Avoir un **index à la date de clôture des engagements** inférieur ou égal à 24. Un seul équipier à index supérieur très proche sera toléré.

Il n'est pas nécessaire que les joueurs d'une équipe soient les mêmes d'une journée à l'autre à condition d'apparaître sur la liste des équipiers enregistrés sur Extranet.

Les joueurs et joueuses ayant participé à la **Coupe du Centre I** ne peuvent pas jouer la **Coupe du Centre II la même année**.

Le Comité de l'épreuve pourra autoriser, sous réserve de faisabilité, les joueurs en situation de handicap, titulaires du medical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. La demande devra être faite auprès du Club organisateur et/ou de la personne en charge de l'Administration de l'épreuve au plus tard à la date de clôture des inscriptions.

FORME DE JEU

Épreuve sur 2 jours : 6 joueurs ou joueuses / score maximum / 36 trous / 18 trous par jour.

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Le capitaine peut présenter n'importe quel joueur de son équipe aux départs du 1^{er} tour. Le 2nd jour, les joueurs partiront dans l'ordre inverse des index arrondis (autant que possible) et du classement de l'équipe en brut.

Les 2 premières équipes de la Coupe du Centre II, si elles n'étaient pas déjà présentes en Coupe du Centre I la même année, remplaceront l'année suivante les 2 équipes descendant de Coupe du Centre I.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard **1 mois avant le premier jour de l'épreuve**.

Inscription des joueurs sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard **7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve**.

Droit d'inscription : 210 € par équipe, par virement à la Ligue du Centre-Val de Loire avant le début de la compétition.

Il comprend la participation à la compétition et la journée d'entraînement la veille ou le mois précédent l'épreuve sur réservation. Tout Club n'ayant pas payé son inscription ne pourra pas participer à la compétition.

DÉPARTS ET REUNION DES CAPITAINES

Les heures de départ seront publiées sur le site de la Ligue et disponibles auprès du Golf hôte 48h avant l'épreuve.

Réunion des Capitaines le vendredi 3 octobre 2025 à 19h en présentiel ou en distanciel au choix du Comité de l'épreuve (en cas de visioconférence, le lien de connexion sera envoyé au capitaine renseigné sur Extranet).

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

2 représentants du Club effectivement présents, l'Arbitre ou les arbitres et l'OBEC.

PRIX

Coupe à l'équipe vainqueur.

APPLICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES ÉPREUVES FÉDÉRALES

Épreuve non-fumeur.

4.4 INTERCLUBS SENIORS DAMES

10, 17, 24 et 31 mars et 7 avril 2025, report éventuel le 14 avril 2025
Finale le 28 avril 2025

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux applicables à toutes les épreuves fédérales et les règlements spécifiques aux épreuves fédérales interclubs par équipes.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

REGLEMENT GENERAL DE L'ÉPREUVE

Les équipes de Clubs sont réparties en divisions, chaque division étant composée de poules. Un Club ne peut pas avoir plus d'une équipe par poule. Les équipes se rencontrent une fois sur le terrain de l'équipe premièrement citée dans le calendrier.

Si plusieurs équipes sont engagées (**2 équipes dames maxi** par Club), tous les index arrondis à la date de la rencontre des joueuses de l'équipe B devront être supérieurs ou égaux à celui de la dernière joueuse de l'équipe A. Une joueuse de l'équipe B ne pourra jouer qu'une seule fois dans l'équipe A à condition qu'une demande soit envoyée par mail, au plus tard 48h avant la rencontre à **competition@golf-centre.fr**.

L'index pris en compte de la joueuse est celui à la date de la première rencontre.

Quels que soient les divisions dames et messieurs que le Club reçoit, l'ordre des rencontres devra être le suivant :

- équipe dames ou messieurs la plus éloignée du Club hôte, selon décision du Comité de l'épreuve,
- 1^{ère} division jouant avant la 2^{ème}.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Clubs :

Seuls peuvent participer à cette épreuve les Clubs de la Ligue du Centre-Val de Loire affiliés FFGolf avec terrain homologué, et à jour de leur cotisation à la Ligue.

L'Association Sportive qui reçoit règle les green-fees des invités à la Société Gestionnaire, si celle-ci n'accepte pas le principe de la réciprocité.

Pour les équièpières : voir les règlements généraux et spécifiques aux épreuves fédérales interclubs par équipes.

Être de catégorie d'âge seniors ou seniors 2 (anniversaire la veille de l'épreuve).

Le Comité de l'épreuve pourra autoriser, sous réserve de faisabilité, les joueurs en situation de handicap, titulaires du medical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. La demande devra être faite auprès du Club organisateur et/ou de la personne en charge de l'Administration de l'épreuve au plus tard à la date de clôture des inscriptions.

MARQUES DE DEPART

La position des plots de départ (couleur rouge) **devra être respectée** même si celle-ci ne correspond pas à la couleur de la marque fixe permanente au sol.

FORME DE JEU

Équipe de 4 joueuses.

1 foursome et 2 simples consécutifs / Match-play / 18 trous.

En 1^{ère} division, le foursome est joué obligatoirement avant les simples.

Les feuilles de composition de l'équipe doivent être remises au Comité 15 minutes avant le 1^{er} départ des joueuses.

Les joueuses marquent 1 point par match gagné et 1/2 point par match partagé. L'équipe victorieuse de la rencontre marque 1 point. En cas d'égalité au terme de la rencontre, le départage se fait sur le foursome puis sur le 1^{er} simple, puis sur le 2nd. En cas d'égalité parfaite, les 2 équipes marquent 1/2 point.

En cas d'égalité à l'issue des rencontres de poules, l'équipe vainqueur de la poule sera celle qui aura le meilleur match average sur toutes les rencontres. En cas de nouvelle égalité, le vainqueur de la rencontre opposant les ex-aequo sera qualifié. En cas de 3^{ème} égalité, le total des index des joueuses des équipes de la dernière rencontre sera comparé, et la victoire reviendra à l'équipe dont le total des index est le plus élevé.

Si lors d'une rencontre, une équipe se présente avec moins de 3 joueuses, celle-ci sera forfait et entrainera sa mise hors compétition. Cette équipe jouera automatiquement l'année suivante en division inférieure.

Le départage se faisant sur le foursome, celui-ci doit être obligatoirement joué.
Une équipe qui devait rencontrer une équipe qui a été mise hors compétition ou qui a déclaré forfait, marquera 3 points.

1^{ère} division : la 1^{ère} équipe gagne l'Interclubs et 2 équipes descendent.

2^{ème} division : 2 montées :

- Si 3 poules : finale à 3 en chouette, avec 6 points à partager ;
- Si 4 poules : finale à 2 entre les poules 1 et 2 et entre les poules 3 et 4.

Dans le cas où l'équipe A d'un Club se maintient en 1^{ère} division fin avril 2025, l'équipe B de ce Club ne pourra pas monter de 2^{ème} en 1^{ère} division.

Si les chariots sont interdits (sol gelé ou fortement détrempé), les capitaines des Clubs hôtes devront prévenir les capitaines des Clubs invités 48h avant la rencontre, afin que ceux-ci choisissent leurs joueuses en fonction de cette contrainte.

Les rencontres peuvent se faire sur greens d'hiver.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> avec coordonnées des capitaines d'équipe au plus tard **1 mois avant le premier jour de l'épreuve**. Ouverture des inscriptions le 15 décembre 2024.

Inscription des joueuses sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> **au plus tard 5 jours pleins avant la 1^{ère} rencontre**.

Chaque équipe doit comporter au MINIMUM 6 équipières inscrites.

Droit d'inscription : 60 € par équipe ; par virement à la Ligue du Centre-Val de Loire avant le 15 janvier 2025 (si possible).

DÉPARTS ET INTEMPERIES

Départs le lundi à partir de 12h30.

En cas d'alerte météo orange, les capitaines devront se téléphoner la veille des rencontres, voire tôt le lundi matin en cas de long déplacement. Les rencontres seront automatiquement reportées et la date du report sera fixée le lundi qui suivra les dates prévues au calendrier. Si c'est le cas dans les premières journées, les capitaines devront convenir d'une date rapprochée, un autre jour de semaine.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Les responsables du Club qui reçoit et les 2 capitaines.

RESULTATS

Envoyés à **competition@golf-centre.fr** (sous la forme X bat Y en précisant le score, la division et la poule) dans les 24h. Un mail seul suffit mais les capitaines doivent conserver la feuille de match en cas de contestation.

PRIX

Trophée remis à l'équipe vainqueur de la 1^{ère} division.

	1ERE DIVISION	2EME DIVISION			
10-mars					
17-mars					
24-mars					
31-mars					
7-avr.					
28-avr.		FINALE			

4.5 INTERCLUBS SENIORS MESSIEURS

10, 17, 24 et 31 mars et 7 avril 2025, report éventuel le 14 avril 2025
Finale le 28 avril 2025

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux applicables à toutes les épreuves fédérales et les règlements spécifiques aux épreuves fédérales interclubs par équipes.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

REGLEMENT GENERAL DE L'ÉPREUVE

Les équipes de Clubs sont réparties en divisions, chaque division étant composée de poules. Un Club ne peut pas avoir plus d'une équipe par poule. Les équipes se rencontrent une fois sur le terrain de l'équipe premièrement citée dans le calendrier.

Si plusieurs équipes sont engagées (**3 équipes messieurs maxi** par Club), tous les index arrondis à la date de la rencontre des joueurs de l'équipe B devront être supérieurs ou égaux à celui du dernier joueur de l'équipe A. De même pour l'équipe C vis-à-vis de l'équipe B.

Une joueuse de l'équipe B ou C (réserves) ne pourra jouer qu'une seule fois dans la catégorie supérieure A ou B à condition qu'une demande soit envoyée par mail, au plus tard 48h avant la rencontre à **competition@golf-centre.fr**. L'index pris en compte du joueur est celui à la date de la première rencontre.

Quels que soient les divisions dames et messieurs que le Club reçoit, l'ordre des rencontres devra être le suivant :

- équipe dames ou messieurs la plus éloignée du Club hôte, selon décision du Comité de l'épreuve,
- 1^{ère} division jouant avant la 2^{ème} qui jouera avant la 3^{ème}, etc.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Clubs :

Seuls peuvent participer à cette épreuve les Clubs de la Ligue du Centre-Val de Loire affiliés FFGolf avec terrain homologué, et à jour de leur cotisation à la Ligue.

L'Association Sportive qui reçoit règle les green-fees des invités à la Société Gestionnaire, si celle-ci n'accepte pas le principe de la réciprocité.

Pour les équipiers : voir les règlements généraux et spécifiques aux épreuves fédérales interclubs par équipes. Être de catégorie d'âge seniors, seniors 2 ou seniors 3 (anniversaire la veille de l'épreuve).

Le Comité de l'épreuve pourra autoriser, sous réserve de faisabilité, les joueurs en situation de handicap, titulaires du medical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. La demande devra être faite auprès du Club organisateur et/ou de la personne en charge de l'Administration de l'épreuve au plus tard à la date de clôture des inscriptions.

MARQUES DE DEPART

La position des plots de départ (couleur jaune) **devra être respectée** même si celle-ci ne correspond pas à la couleur de la marque fixe permanente au sol.

FORME DE JEU

Équipe de 6 joueurs.

1 foursome et 4 simples consécutifs / Match-play / 18 trous.

En 1^{ère} et 2^{ème} division, le foursome est joué obligatoirement avant les simples.

Les feuilles de composition de l'équipe doivent être remises au Comité 15 minutes avant le 1^{er} départ des joueurs.

Les joueurs marquent 1 point par match gagné et 1/2 point par match partagé. L'équipe victorieuse de la rencontre marque 1 point. En cas d'égalité au terme de la rencontre, le départage se fait sur le foursome puis sur le 1^{er} simple, puis sur le 2^{ème}, etc.. En cas d'égalité parfaite, les 2 équipes marquent 1/2 point.

En cas d'égalité à l'issue des rencontres de poules, l'équipe vainqueur de la poule sera celle qui aura le meilleur match average sur toutes les rencontres. En cas de nouvelle égalité, le vainqueur de la rencontre opposant les ex-aequo sera qualifié. En cas de 3^{ème} égalité, le total des index des joueuses des équipes de la dernière rencontre sera comparé, et la victoire reviendra à l'équipe dont le total des index est le plus élevé.

Si lors d'une rencontre, une équipe se présente avec moins de 4 joueurs, celle-ci sera forfait et entrainera sa mise hors compétition. Cette équipe jouera automatiquement l'année suivante en division inférieure.

Le départage se faisant sur le foursome, celui-ci doit être obligatoirement joué.

Une équipe qui devait rencontrer une équipe qui a été mise hors compétition ou qui a déclaré forfait, marquera 5 points.

1^{ère} division : finale entre les premiers de chaque poule, 1 descente par poule. Une des 2 équipes de Bourges descendra automatiquement en 2^{ème} division quel que soit son classement fin avril 2025.

2^{ème} division : 1 montée par poule, 1 descente par poule.

Dans le cas où l'équipe A d'un Club se maintient en 1^{ère} division fin avril 2025, l'équipe B ou C de ce Club ne pourra pas monter de 2^{ème} en 1^{ère} division. Dans ce cas, la montée sera réservée à l'équipe meilleure 2^{ème} au match average.

3^{ème} division : 1 montée par poule, 2 descentes par poule.

4^{ème} division :

- Si 4 poules : 1 montée par poule si 4 poules.
- Si 3 poules : montée des 1^{ères} équipes de chaque poule et de l'équipe ayant le meilleur match average sur toutes les rencontres.

Si les chariots sont interdits (sol gelé ou fortement détrempé), les capitaines des Clubs hôtes devront prévenir les capitaines des Clubs invités 48h avant la rencontre, afin que ceux-ci choisissent leurs joueurs en fonction de cette contrainte.

Les rencontres peuvent se faire sur greens d'hiver.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> avec coordonnées des capitaines d'équipe au plus tard **1 mois avant le premier jour de l'épreuve**. Ouverture des inscriptions le 15 décembre 2024.

Inscription des joueurs sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard **5 jours pleins avant la 1^{ère} rencontre**. Chaque équipe doit comporter au MINIMUM 10 équipiers inscrits.

Droit d'inscription : 80 € par équipe ; par virement à la Ligue du Centre-Val de Loire avant le 15 janvier 2025 (si possible).

DÉPARTS ET INTEMPERIES

Départs le lundi à partir de 12h30.

En cas d'alerte météo orange, les capitaines devront se téléphoner la veille des rencontres, voire tôt le lundi matin en cas de long déplacement. Les rencontres seront automatiquement reportées et la date du report sera fixée le lundi qui suivra les dates prévues au calendrier. Si c'est le cas dans les premières journées, les capitaines devront convenir d'une date rapprochée, un autre jour de semaine.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Les responsables du Club qui reçoit et les 2 capitaines.

RESULTATS

Envoyés à **competition@golf-centre.fr** (sous la forme X bat Y en précisant le score, la division et la poule) dans les 24h. Un mail seul suffit mais les capitaines doivent conserver la feuille de match en cas de contestation.

PRIX

Trophée remis à l'équipe vainqueur de la 1^{ère} division.

1ERE DIVISION

2EME DIVISION

10-mars			
17-mars			
24-mars			
31-mars			
7-avr.			
28-avr.	FINALE		

3EME DIVISION

4EME DIVISION

10-mars

17-mars

24-mars

31-mars

7-avr.

4.6 INTERCLUBS GOLF 9 TROUS SENIORS MIXTE

Date à venir

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux applicables à toutes les épreuves fédérales et les règlements spécifiques aux épreuves fédérales interclubs par équipes.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

REGLEMENT GENERAL DE L'ÉPREUVE

Un Club ne peut engager qu'une équipe dans l'Interclubs.

Les équipes sont réparties en 1 ou 2 poules selon le nombre de Clubs engagés.

Les équipes se rencontrent une fois sur le terrain de l'équipe premièrement citée dans le calendrier.

L'index pris en compte du joueur est celui à la date de la première rencontre.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Clubs :

Seuls peuvent participer à cette épreuve les Clubs 9 trous de la Ligue du Centre-Val de Loire affiliés FFGolf avec terrain homologué, et à jour de leur cotisation à la Ligue.

L'Association Sportive qui reçoit règle les green-fees des invités à la Société Gestionnaire, si celle-ci n'accepte pas le principe de la réciprocité.

Pour les équipiers : voir les règlements généraux et spécifiques aux épreuves fédérales interclubs par équipes.

Être de catégorie d'âge seniors, seniors 2 ou seniors 3 (anniversaire la veille de l'épreuve).

Le Comité de l'épreuve pourra autoriser, sous réserve de faisabilité, les joueurs en situation de handicap, titulaires du medical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. La demande devra être faite auprès du Club organisateur et/ou de la personne en charge de l'Administration de l'épreuve au plus tard à la date de clôture des inscriptions.

MARQUES DE DEPART

La position des plots de départ (couleur jaune ou rouge) **devra être respectée** même si celle-ci ne correspond pas à la couleur de la marque fixe permanente au sol.

FORME DE JEU

Équipe de 2 joueuses et 4 joueurs.

1 foursome et 4 simples consécutifs / Match-play / 18 trous.

Le foursome peut être constitué de 2 joueuses, ou de 2 joueurs ou d'1 joueuse / 1 joueur. Les foursomes des 2 Clubs peuvent se rencontrer dans des compositions différentes (par exemple : 1 joueuse / 1 joueur jouent contre 2 joueuses, ou 2 joueurs). Les joueuses et joueurs du foursome partent de leur plot respectif.

Les feuilles de composition de l'équipe doivent être remises au Comité 15 minutes avant le 1^{er} départ des joueurs.

Les joueurs marquent 1 point par match gagné et 1/2 point par match partagé. L'équipe victorieuse de la rencontre marque 1 point. En cas d'égalité au terme de la rencontre, le départage se fait sur le foursome puis sur le 1^{er} simple, puis sur le 2^{ème}, etc.. En cas d'égalité parfaite, les 2 équipes marquent 1/2 point.

En cas d'égalité à l'issue des rencontres de poules, l'équipe vainqueur de la poule sera celle qui aura le meilleur match average sur toutes les rencontres. En cas de nouvelle égalité, le vainqueur de la rencontre opposant les ex-aequo sera qualifié. En cas de 3^{ème} égalité, le total des index des joueuses des équipes de la dernière rencontre sera comparé, et la victoire reviendra à l'équipe dont le total des index est le plus élevé.

Si lors d'une rencontre, une équipe se présente avec moins de 4 joueurs ou joueuses, celle-ci sera forfait et entrainera sa mise hors compétition.

Le départage se faisant sur le foursome, celui-ci doit être obligatoirement joué.

Une équipe qui devait rencontrer une équipe qui a été mise hors compétition ou qui a déclaré forfait, marquera 5 points.

Si les chariots sont interdits (sol gelé ou fortement détrempé), les capitaines des Clubs hôtes devront prévenir les capitaines des Clubs invités 48h avant la rencontre, afin que ceux-ci choisissent leurs joueurs ou joueuses en fonction de cette contrainte.

Les rencontres peuvent se faire sur greens d'hiver.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> avec coordonnées des capitaines d'équipe au plus tard **1 mois avant le premier jour de l'épreuve**. Ouverture des inscriptions le 1^{er} mars 2025.

Inscription des joueurs sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> **au plus tard 5 jours pleins avant la 1^{ère} rencontre**.

Droit d'inscription : 50 € par équipe ; par virement à la Ligue du Centre-Val de Loire avant le 1^{er} septembre 2025 (si possible).

DÉPARTS ET INTEMPERIES

Départs le lundi à partir de 12h30.

Les capitaines devront se téléphoner la veille des rencontres, voire tôt le lundi matin en cas de long déplacement. S'il y a un report, la date en est fixée le lundi qui suit les dates prévues au calendrier.

En cas d'alerte météo orange, les rencontres sont automatiquement reportées.

Si c'est le cas dans les premières journées, les capitaines devront convenir d'une date rapprochée, un autre jour de semaine.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Les responsables du Club qui reçoit et les 2 capitaines.

RESULTATS

Envoyés à **competition@golf-centre.fr** (sous la forme X bat Y en précisant le score et la poule) dans les 24h. Un mail seul suffit mais les capitaines doivent conserver la feuille de match en cas de contestation.

PRIX

Trophée remis à l'équipe vainqueur.

4.7 CHALLENGE DE DOUBLE SENIORS

5 mai à Limère, 2 juin La Bosse, 8 septembre Le Perche

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales et le règlement spécifique des épreuves fédérales en simple et en double.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Être classé(e)s et de catégorie d'âge seniors, seniors 2 ou seniors 3 (anniversaire la veille de l'épreuve).

Équipe mixte autorisée.

Un changement d'équipier est possible d'une manche à l'autre.

FORME DE JEU

Index plafonné à 36 pour le calcul des points.

Greensome :

Les 2 joueurs du « Camp » jouent chacun une balle du départ, choisissent celle qui leur convient le mieux et terminent le trou en jouant alternativement cette balle.

Le handicap de jeu : 60 % du handicap le plus haut + 40 % du handicap le plus bas.

Scramble à 2 :

Les 2 joueurs du « Camp » jouent chacun une balle du départ, puis choisissent l'une des 2 balles. De cet emplacement, les 2 joueurs jouent chacun une balle et ainsi de suite. Le joueur dont on choisit la balle joue en premier, le second drop.

Le handicap de jeu : 35 % du handicap le plus haut + 15 % du handicap le plus bas.

4 balles :

Chaque joueur joue sa propre balle et à la fin de chaque trou, on retient le meilleur score en net. Les handicaps de jeu des 2 joueurs sont pris en compte séparément. Chaque joueur reçoit 90 % de son handicap de jeu.

En-dehors du tableau ci-dessous, les joueurs marquent des points de fidélité. 3 points pour une participation à 2 challenges, 5 points pour une participation aux 3 challenges.

Score Net	50	49	48	47	46	45	44	43	42	41	40	39	38	37	36	35	34	33	32	31	30	29	28	27	26	25	24	23
Scramble	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	1	1	1	1	1	1	1
Greensome	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	1	1	1
4 balles	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2

Les premiers départs auront lieu à partir de 9h.

Un classement individuel sera fait sur les 3 journées. En cas d'égalité, le départage se fera par l'index le plus haut.

ENGAGEMENT

Le correspondant des seniors du Club devra faire parvenir par mail la liste des équipes engagées au golf qui reçoit, 72h avant l'épreuve.

Droit d'inscription :

- 38 € par joueur (green-fee + engagement) ;
- 6 € par joueur **pour les membres du Club organisateur.**

PRIX

Un pot sera organisé à chaque fin de journée à la charge du Club organisateur. La Ligue récompensera les deux meilleures équipes en brut et en net à l'issue de chaque journée et les meilleurs joueurs, lors de la dernière journée, selon un classement individuel. Les prix non remis à la dernière date seront remis ultérieurement.

4.8 CHALLENGE DE DOUBLE DAMES

Date à venir

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales et le règlement spécifique des épreuves fédérales en simple et en double.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Avoir un index inférieur à 50.

Les équipes devront être constituées d'une adulte née en 2006 ou avant et d'une jeune née en 2007 ou après.

Nombre d'équipes limité à 40.

FORME DE JEU

Index plafonné à 36 pour le calcul des points.

18 trous / score maximum limité à 9.

Greensome :

Les 2 joueuses du « Camp » jouent chacun une balle du départ, choisissent celle qui leur convient le mieux et terminent le trou en jouant alternativement cette balle.

Le handicap de jeu : 60 % du handicap le plus haut + 40 % du handicap le plus bas.

Départ à 10h en shot-gun.

Catégorie	Repères de jeu / Niveau de jeu			
U12	de 50 à 37	36 et moins		
Benjamine	de 50 à 45	de 44 à 24	de 23.9 à 6	5.9 et moins
Minime et plus	de 50 à 37	de 36 à 10	9.9 et moins	

ENGAGEMENT

Inscriptions par mail à competition@golf-centre.fr avant le 20 août 2024.

Droit d'inscription (green-fee + engagement) à régler le jour de la compétition à l'accueil du golf :

- 40 € par adulte ;
- 10 € par U16 ;
- 5 € pour les membres Limère – Donnery.

PRIX

Une remise des prix sera organisée à l'issue de la compétition.

La Ligue récompensera la meilleure équipe en brut et les 5 meilleures équipes en net.

APPLICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES ÉPREUVES FÉDÉRALES

Épreuve non-fumeur.

4.9 FINALE DU CHALLENGE DES ÉCOLES DE GOLF

29 juin 2025 au Golf de La Picardière

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux applicables à toutes les épreuves fédérales et les règlements spécifiques aux épreuves fédérales interclubs par équipes.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Clubs : 1 équipe de 4 à 8 joueurs U16 (né en 2009 et après) par club, les équipes 2 pourront être acceptées si le champ est incomplet

Les équipes seront retenues par ordre du Challenge des écoles de golf au 01/06/2025.

Pour les équipiers : voir les règlements généraux et spécifiques aux épreuves fédérales interclubs par équipes. **Un joueur non licencié au club qu'il représente mais membre de son école de golf pourra intégrer son équipe.**

Jeunes nés en 2009 et après.

Avoir un index supérieur ou égal à 20 au 01/09/2024 (1 dérogation pourra être donnée par équipe).

Chaque équipe devra être identifiable par une tenue d'équipe.

FORME DE JEU

Chaque joueur participe à 1 des 4 séries proposées :

Golf Kid's : U8 (né en 2018 et après) – 2 ateliers putting (précision et dosage), 3 ateliers chipping (roulé, levé et sortie de bunker), 1 atelier driving (précision et distance), 1 atelier stadium.

Greensome - score maximum 12 trous compacts (*drapeau jaune minimum pour tous*) : U10 (né en 2015 ou après) ou équipier né entre 2009 et 2014 dont l'index est supérieur 50

Greensome - score maximum – 9 trous – repères U12 filles et U12 garçons (*drapeau jaune minimum*)

Greensome - score maximum – 18 trous - repères U12 filles et U12 garçons (*drapeau blanc minimum*) : index < 36

U10 Filles : 3 740 m maximum

U10 Garçons : 4 390 m maximum

U12 Filles : 4 275 m maximum

U12 Garçons : 4 910 m maximum

Benjamines : 4 660 m maximum

Benjamins : 5 540 m maximum

Les minimales partiront des mêmes repères que les benjamins.

Un classement par série et par Club sera établi d'après le barème ci-dessous :

Place	Points
1 ^{er}	135
2 ^{ème}	101
3 ^{ème}	81
4 ^{ème}	68
5 ^{ème}	57
6 ^{ème}	47
7 ^{ème}	41
8 ^{ème}	34
9 ^{ème}	27
10 ^{ème}	24
11 ^{ème}	20
12 ^{ème}	19
13 ^{ème}	18

14 ^{ème}	17
15 ^{ème}	16
16 ^{ème}	15
17 ^{ème}	14
18 ^{ème}	13
19 ^{ème}	12
20 ^{ème}	10
21 ^{ème}	9
22 ^{ème}	8
23 ^{ème}	7
24 ^{ème}	6
25 ^{ème}	5

Un bonus de 80 points sera attribué aux équipes présentes dans les 4 séries.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> **avant le 29 mai 2025.**

Inscription des joueurs sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> **avant le 9 juin 2025.**

DÉPARTS

Les heures de départ seront publiées sur le site de la Ligue 5 jours pleins avant l'épreuve et respecteront, dans la mesure du possible, les tranches horaires suivantes :

- 10h-12h départs des 18 trous
- 12h-14h départs des 9 trous
- 13h-14h départs des 12 trous compacts
- 13h30 début des ateliers

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

1 représentant de la Ligue et 1 OBEC du Club d'accueil.

PRIX

Souvenirs offerts par la Ligue.

APPLICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES ÉPREUVES FÉDÉRALES

Épreuve non-fumeur.

Aucun cadet n'est autorisé.

Chariots électriques et dispositifs électroniques de mesure de distance interdits.

Voitures et autres moyens de transport interdits dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs.

MARQUEURS ET ACCOMPAGNEURS

Pendant tout le déroulement des épreuves, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, dirigeants de Club, etc... devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Il leur est **interdit de fumer et de vapoter sur le parcours** et ils doivent se déplacer à pied.

Les enseignants professionnels des Clubs participants pourront intervenir sans nuire à la bonne tenue du temps de jeu.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné et l'exclusion du contrevenant du parcours.

Seuls les marqueurs adultes, pourront se tenir non loin des joueurs sans toutefois les gêner dans leur jeu. Ce ne sont pas des arbitres. Si le marqueur estime que le joueur a oublié une pénalité, il peut en discuter avec le joueur sans le perturber et devra impérativement en référer au Comité de l'épreuve au moment du recording qui tranchera le litige. Aucun lien de parenté ne doit exister entre le marqueur et les joueurs du groupe encadré.

5 OPENS ET CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

5.1. OPEN U8	40
5.2. OPEN U10	42
5.3. OPEN RÉGIONAL U16 9U16 9 & 18 TROUS 44	
5.4. CHAMPIONNAT RÉGIONAL U12, BENJAMINS ET MINIMES	46
5.5. 5.5 CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS 48	

5.1 OPEN RÉGIONAL U8

16 mars à Touraine, 5 avril aux Sarrays, 1^{er} mai à Donnery, 25 mai à la Picardière*, 21 septembre à Marcilly,
12 octobre 2025 à Limère*

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales et le règlement spécifique des épreuves fédérales en simple et en double.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Championnat est ouvert aux joueurs et joueuses, né(e)s en 2017 et 2018, licenciés dans la Ligue du Centre-Val de Loire et ayant validé un drapeau jaune minimum.

Champ limité à 27 joueurs.

FORME DE JEU

Épreuve sur 6 tours : 4 tours / Score maximum individuel / 9 trous pitch & putt ou compact ;

2 tours / Match-play greensome / 9 trous pitch & putt ou compact

Classement individuel en brut par sexe. En cas d'égalité au terme des 6 épreuves, les joueurs seront déclarés co-vainqueur. Chaque joueur marque des points sur chaque épreuve. La participation aux épreuves en match play rapporte 1 point / épreuve. Pour les greensomes, les joueurs pourront s'inscrire en équipe (les 2 joueurs ne devront pas forcément être du même Club) ou en individuel, auquel cas la Ligue composera les équipes à la clôture des inscriptions. Pour les épreuves en score maximum, le barème de points est le suivant, seules les 3 meilleures performances seront retenues :

Nombre de joueurs par catégories :

> 16
de 11 à 16
de 6 à 10
de 4 à 5
≤ 3

Nombre de joueurs marquant des points :

6 premiers	(7, 5, 4, 3, 2, 1 point)
5 premiers	(6, 4, 3, 2, 1 point)
4 premiers	(5, 3, 2, 1 point)
3 premiers	(4, 2, 1 point)
2 premiers	(3, 1 point)

ENGAGEMENT

Clôture des engagements 4 jours avant chaque épreuve. Ils devront être envoyés à competition@golf-centre.fr.

Droit d'inscription : 10 € (comprend 1 jeton de practice) à régler sur place au golf d'accueil.

DÉPARTS

Les heures de départ seront publiées sur le site de la Ligue 48h avant l'épreuve.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

1 représentant du Club effectivement présent et l'OBEC.

PRIX

Le 1^{er} et la 1^{ère} du classement cumulé de toutes les épreuves remportent le titre.

APPLICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES ÉPREUVES FÉDÉRALES

Épreuve non-fumeur.

Aucun cadet n'est autorisé.

Chariots électriques et dispositifs électroniques de mesure de distance interdits.

Voiturettes et autres moyens de transport interdits dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs.

MARQUEURS ET ACCOMPAGNATEURS

Pendant tout le déroulement des épreuves, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, dirigeants de Club, etc... devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Il leur est **interdit de fumer et de vapoter sur le parcours** et ils doivent se déplacer à pied.

Les enseignants professionnels des Clubs participants pourront intervenir sans nuire à la bonne tenue du temps de jeu.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné et l'exclusion du contrevenant du parcours.

Un marqueur devra accompagner chaque équipe de U8.

Aucun lien de parenté ne doit exister entre le marqueur et les joueurs du groupe encadré.

Cependant, les parents qui engagent leur enfant dans le Championnat, s'engagent à accompagner au minimum 1 épreuve sur 2.

Seuls les marqueurs adultes, pourront se tenir non loin des joueurs sans toutefois les gêner dans leur jeu. Ce ne sont pas des arbitres. Si le marqueur estime que le joueur a oublié une pénalité, il peut en discuter avec le joueur sans le perturber et devra impérativement en référer au Comité de l'épreuve au moment du recording qui tranchera le litige.

**Tour en greensome*

5.2 OPEN RÉGIONAL U10

16 mars à Touraine*, 5 avril aux Sarrays, 1^{er} mai à Donnery, 25 mai à la Picardière, 21 septembre à Marcilly, 12 octobre 2025 à Limère*

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales et le règlement spécifique des épreuves fédérales en simple et en double.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Championnat est ouvert aux joueurs et joueuses, né(e)s en 2015 et 2016, licenciés dans la Ligue du Centre-Val de Loire et ayant validé un drapeau jaune minimum.

Champ limité à 27 joueurs.

FORME DE JEU

Épreuve sur 6 tours : 4 tours / Score maximum individuel / 9 trous ou 18 trous pitch & putt ou compact ;

2 tours / Match-play greensome / 9 trous ou 18 trous pitch & putt ou compact.

Classement individuel en brut par sexe. En cas d'égalité au terme des 6 épreuves, les joueurs seront déclarés co-vainqueur. Chaque joueur marque des points sur chaque épreuve. La participation aux épreuves en match play rapporte 1 point / épreuve. Pour les greensomes, les joueurs pourront s'inscrire en équipe (les 2 joueurs ne devront pas forcément être du même Club) ou en individuel, auquel cas la Ligue composera les équipes à la clôture des inscriptions. Pour les épreuves en score maximum, le barème de points est le suivant, seules les 3 meilleures performances seront retenues :

Nombre de joueurs par catégories :

> 16
de 11 à 16
de 6 à 10
de 4 à 5
≤ 3

Nombre de joueurs marquant des points :

6 premiers	(7, 5, 4, 3, 2, 1 point)
5 premiers	(6, 4, 3, 2, 1 point)
4 premiers	(5, 3, 2, 1 point)
3 premiers	(4, 2, 1 point)
2 premiers	(3, 1 point)

ENGAGEMENT

Clôture des engagements 4 jours avant chaque épreuve. Ils devront être envoyés à competition@golf-centre.fr.

Droit d'inscription : 10 € (comprend 1 jeton de practice) à régler sur place au golf d'accueil.

DÉPARTS

Les heures de départ seront publiées sur le site de la Ligue 48h avant l'épreuve.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

1 représentant du Club effectivement présent et l'OBEC.

PRIX

Le 1^{er} et la 1^{ère} du classement cumulé de toutes les épreuves remportent le titre.

APPLICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES ÉPREUVES FÉDÉRALES

Épreuve non-fumeur.

Aucun cadet n'est autorisé.

Chariots électriques et dispositifs électroniques de mesure de distance interdits.

Voiturettes et autres moyens de transport interdits dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs.

MARQUEURS ET ACCOMPAGNATEURS

Pendant tout le déroulement des épreuves, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, dirigeants de Club, etc... devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Il leur est **interdit de fumer et de vapoter sur le parcours** et ils doivent se déplacer à pied.

Les enseignants professionnels des Clubs participants pourront intervenir sans nuire à la bonne tenue du temps de jeu.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné et l'exclusion du contrevenant du parcours.

Un marqueur devra accompagner chaque équipe de U10.

Aucun lien de parenté ne doit exister entre le marqueur et les joueurs du groupe encadré.

Cependant, les parents qui engagent leur enfant dans le Championnat, s'engagent à accompagner au minimum 1 épreuve sur 2.

Seuls les marqueurs adultes, pourront se tenir non loin des joueurs sans toutefois les gêner dans leur jeu. Ce ne sont pas des arbitres. Si le marqueur estime que le joueur a oublié une pénalité, il peut en discuter avec le joueur sans le perturber et devra impérativement en référer au Comité de l'épreuve au moment du recording qui tranchera le litige.

**Tour en greensome*

5.3 OPEN RÉGIONAL U16 9 & 18 TROUS

16 mars à Touraine*, 5 avril aux Sarrays, 1^{er} mai à Donnery, 25 mai à la Picardière, 21 septembre à Marcilly,
12 octobre 2025 à Limère*

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales et le règlement spécifique des épreuves fédérales en simple et en double.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Championnat est ouvert aux joueurs et joueuses, né(e)s entre 2009 et 2014, licenciés dans la Ligue du Centre-Val de Loire et ayant validé un drapeau blanc minimum ou ayant un index < 48.

Sur-classement possible d'un U10 uniquement sur accord de l'équipe technique régionale.

Champ limité à 21 joueurs sur 9 trous et 15 joueurs sur 18 trous.

FORME DE JEU

Épreuve sur 6 tours : 4 tours / Score maximum individuel / 9 ou 18 trous ;

2 tours / Match-play greensome / 9 trous

Pour les joueurs dont l'index sera inférieur à 36, ils pourront choisir de jouer sur 18 trous les étapes individuelles.

Classement individuel en brut par sexe. En cas d'égalité au terme des 6 épreuves, les joueurs seront déclarés co-vainqueur. Chaque joueur marque des points sur chaque épreuve. La participation aux épreuves en match play rapporte 1 point / épreuve. Pour les greensomes, les joueurs pourront s'inscrire en équipe (les 2 joueurs ne devront pas forcément être du même Club) ou en individuel, auquel cas la Ligue composera les équipes à la clôture des inscriptions. Pour les épreuves en score maximum, le barème de points est le suivant, seules les 3 meilleures performances seront retenues :

Nombre de joueurs par catégories :

> 16
de 11 à 16
de 6 à 10
de 4 à 5
≤ 3

Nombre de joueurs marquant des points :

6 premiers	(7, 5, 4, 3, 2, 1 point)
5 premiers	(6, 4, 3, 2, 1 point)
4 premiers	(5, 3, 2, 1 point)
3 premiers	(4, 2, 1 point)
2 premiers	(3, 1 point)

ENGAGEMENT

Clôture des engagements 4 jours avant chaque épreuve. Ils devront être envoyés à competition@golf-centre.fr.

Droit d'inscription : 10 € (comprend 1 jeton de practice) à régler sur place au golf d'accueil.

DÉPARTS

Les heures de départ seront publiées sur le site de la Ligue 48h avant l'épreuve.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

1 représentant du Club effectivement présent et l'OBEC.

PRIX

Le 1^{er} et la 1^{ère} du classement cumulé de toutes les épreuves remportent le titre.

APPLICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES ÉPREUVES FÉDÉRALES

Épreuve non-fumeur.

Aucun cadet n'est autorisé.

Chariots électriques et dispositifs électroniques de mesure de distance interdits.

Voiturettes et autres moyens de transport interdits dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs.

MARQUEURS ET ACCOMPAGNATEURS

Pendant tout le déroulement des épreuves, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, dirigeants de Club, etc... devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Il leur est **interdit de fumer et de vapoter sur le parcours** et ils doivent se déplacer à pied.

Les enseignants professionnels des Clubs participants pourront intervenir sans nuire à la bonne tenue du temps de jeu.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné et l'exclusion du contrevenant du parcours.

Un marqueur devra accompagner chaque équipe.

Aucun lien de parenté ne doit exister entre le marqueur et les joueurs du groupe encadré.

Cependant, les parents qui engagent leur enfant dans le Championnat, s'engagent à accompagner au minimum 1 épreuve sur 2.

Seuls les marqueurs adultes, pourront se tenir non loin des joueurs sans toutefois les gêner dans leur jeu. Ce ne sont pas des arbitres. Si le marqueur estime que le joueur a oublié une pénalité, il peut en discuter avec le joueur sans le perturber et devra impérativement en référer au Comité de l'épreuve au moment du recording qui tranchera le litige.

**Tour en greensome*

5.4 CHAMPIONNAT RÉGIONAL U12, BENJAMINS ET MINIMES

1^{er} et 2 mars 2025 au Golf de Bourges

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales et le règlement spécifique des épreuves fédérales en simple et en double.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Championnat est ouvert aux joueurs et joueuses, né(e)s en 2011 et après, licenciés dans la Ligue du Centre-Val de Loire et respectant les restrictions suivantes :

- Pour les minimes : avoir réalisé **4 tours** stroke play ou score maximum sur 18 trous depuis le 01/09/2024
- Pour les benjamins : avoir réalisé **3 tours** stroke-play ou score maximum sur 18 trous depuis le 01/09/2024 ;
- Pour les U12 : avoir réalisé au minimum **2 tours** stroke-play ou score maximum sur 18 trous depuis le 01/09/2024 ;
- S'être acquitté du droit de jeu fédéral ;
- Avoir un index répondant aux critères suivants :

		Distance maximum	Garçons	Filles
U12	né(e)s en 2013 et après	4 275 m / 4 910 m	Index ≤ 35	Index ≤ 40
Benjamins	né(e)s en 2011 et 2012	4 660 m / 5 540 m	Index ≤ 24	Index ≤ 28
Minimes	né(e)s en 2009 et 2010	5 035 m / 5 945 m	Index ≤ 14	Index ≤ 18

Des wild cards pourront être accordées en cas de blessure.

FORME DE JEU

Épreuves sur 2 jours : score maximum / 36 trous / 18 trous par jour

Classement individuel en brut par sexe et par catégorie d'âge. En cas d'égalité pour le titre régional, un play-off en trou par trou sera organisé.

ENGAGEMENT

Clôture des engagements 10 jours avant l'épreuve. Ils devront être envoyés à competition@golf-centre.fr.

DÉPARTS

Les heures de départ seront publiées sur le site de la Ligue 48h avant l'épreuve.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

1 représentant du Club effectivement présent, l'Arbitre et l'OBEC.

PRIX

Le 1^{er} et la 1^{ère} du classement brut de chaque catégorie seront Champion régional.

APPLICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES ÉPREUVES FÉDÉRALES

Épreuve non-fumeur.

Aucun cadet n'est autorisé.

Chariots électriques et dispositifs électroniques de mesure de distance interdits.

Voitures et autres moyens de transport interdits dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs.

MARQUEURS ET ACCOMPAGNEURS

Pendant tout le déroulement des épreuves, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, dirigeants de Club, etc... devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Il leur est **interdit de fumer et de vapoter sur le parcours** et ils doivent se déplacer à pied.

Les enseignants professionnels des Clubs participants pourront intervenir sans nuire à la bonne tenue du temps de jeu.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné et l'exclusion du contrevenant du parcours.

Un marqueur devra accompagner chaque équipe de U12.

Aucun lien de parenté ne doit exister entre le marqueur et les joueurs du groupe encadré.

Seuls les marqueurs adultes, pourront se tenir non loin des joueurs sans toutefois les gêner dans leur jeu. Ce ne sont pas des arbitres. Si le marqueur estime que le joueur a oublié une pénalité, il peut en discuter avec le joueur sans le perturber et devra impérativement en référer au Comité de l'épreuve au moment du recording qui tranchera le litige.

5.5 CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS

5-6 juillet 2025 au Golf de Limère

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales et le règlement spécifique des épreuves fédérales en simple et en double.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs et joueuses de la Ligue du Centre-Val de Loire :

- De catégorie d'âge seniors, seniors 2 ou seniors 3 (anniversaire la veille de l'épreuve),
- Aucun droit de jeu fédéral requis.

Le Comité de l'épreuve pourra autoriser, sous réserve de faisabilité, les joueurs en situation de handicap, titulaires du medical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. La demande devra être faite auprès du Club organisateur et/ou de la personne en charge de l'Administration de l'épreuve au plus tard à la date de clôture des inscriptions.

FORME DE JEU

Épreuve sur 2 jours : 36 trous / score maximum / 18 trous par jour

Classement individuel en brut dames seniors en 1^{ère} et 2^{ème} séries, messieurs seniors 1, seniors 2, seniors 3 en 1^{ère} et 2^{ème} série.

Index en 1^{ère} série inférieur ou égal à :

- 15,4 pour les dames,
- 12,4 pour les messieurs.

Index en 2^{ème} série inférieur ou égal à :

- 28,4 pour les dames,
- 24,4 pour les messieurs.

Pour les titres, en cas d'égalité, le départage se fera en play-off trou par trou. Pour les suivants le départage se fera sur les derniers 9 trous, 6 trous, 3 trous et le dernier.

ENGAGEMENT

Droit d'inscription : 80 € (40€ pour les membres de Limère) à régler par virement sur le compte de la Ligue.

IBAN : **FR76 3000 3015 5200 0500 8488 928** BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**

Inscription par mail à seniors@golf-centre.fr et règlement au plus tard le 30 juin.

L'inscription ne sera validée qu'à la réception du virement.

DÉPARTS

Les heures de départ seront publiées sur le site de la Ligue et disponibles auprès du Golf hôte 48h avant l'épreuve.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

2 représentants du Club effectivement présents et l'OBEC.

PRIX

Le 1^{er} et la 1^{ère} en brut dans chaque catégorie d'âge et dans chaque série seront Champion et Championne régional(e).

Cette épreuve sera prise en compte pour le Mérite National Seniors.

6 JEUNES

6.1. TROPHÉE BENOIT CICÉ	50
6.2. QUALIFICATION REGIONALE U12 ET BENJAMINS	52
6.3 ENTRE VAL DE LOIRE / GOLF D'AGUILON	
Erreur ! Signet non défini.4	
6.4 MATCH U12 (équipe A / équipe B)	
Erreur ! Signet non défini.5	

6.1 Finale des écoles de golf

5 juillet 2025 au Golf de Marcilly

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque Club pourra présenter 1 équipe / pro-enseignant sur sa structure.

Les équipes seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions, dans la limite de 2 équipes par Club. Les équipes 3 pourront être retenues dans la limite du champ maximum de 22 équipes.

1 équipe sera composée d'un pro et de 3 amateurs U16 dont au moins 1 U14 (poucet, poussin ou benjamin). La sélection des joueurs amateurs devra se faire en fonction des critères suivants calculés depuis le 01/09/2024 :

- Evolution d'index
- Nombre de compétitions score maximum ou stroke play réalisée
- Temps de présence à l'entraînement

A la date de clôture des inscriptions des équipiers, chaque club devra fournir à la Ligue son ranking prenant en compte ces critères.

Catégories d'âge :

U10 :		nés en 2015 et après
Poussins :	11 et 12 ans	nés en 2013 et 2014
Benjamins :	13 et 14 ans	nés en 2011 et 2012
Minimes :	15 et 16 ans	nés en 2009 et 2010

FORME DE JEU

18 trous / shot-gun / repères de catégorie d'âge

Addition des 2 meilleurs scores (score maximum) en net et en brut par trou.

Handicap des amateurs : pas de limite, les 3/4 des index seront rendus avec un maximum de 24. Les index seront contrôlés à la date du 28 juin 2025.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard **1 mois avant le premier jour de l'épreuve avec envoi à competition@golf-centre.fr** du mode de qualification des joueurs de l'école de golf.

Inscription des joueurs sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard **7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.**

DÉPARTS

Départ en shot-gun à 10h.

Briefing à 9h30 avec les pros de chaque équipe.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

1 représentant de la Ligue et 1 OBEC du Club hôte.

PRIX

Souvenirs offerts par la Ligue.

APPLICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES ÉPREUVES FÉDÉRALES

Épreuve non-fumeur. Aucun cadet n'est autorisé.

Chariots électriques autorisés pour les pros et dispositifs électroniques de mesure de distance autorisés.

Voiturettes et autres moyens de transport interdits dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs.

ACCOMPAGNATEURS

Pendant tout le déroulement des épreuves, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, dirigeants de Club, etc... devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Il leur est **interdit de fumer et de vapoter sur le parcours** et ils doivent se déplacer à pied.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné et l'exclusion du contrevenant du parcours.

6.2 QUALIFICATION REGIONALE U12 ET BENJAMINS

14 et 15 juin 2025 à Marcilly

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales et le règlement spécifique des épreuves fédérales en simple et en double.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

Épreuve qualificative pour le championnat de France

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les qualifications sont ouvertes aux joueurs et joueuses de nationalité française, né(e)s en 2010 et après, licencié(e)s dans la Ligue du Centre-Val de Loire et respectant les restrictions suivantes :

- Avoir réalisé 8 tours stroke-play ou score maximum sur 18 trous depuis le 01/09/2024 ;
- S'être acquitté du droit de jeu fédéral ;
- Avoir un index répondant aux critères suivants :

		Distance max	Garçons	Filles
U12	né(e)s en 2013 et après	4 275 m / 4 910 m	Index ≤ 35	Index ≤ 40
Benjamins	né(e)s en 2011 et 2012	4 660 m / 5 540 m	Index ≤ 24	Index ≤ 28

A titre exceptionnel, des wild cards pourront être accordées sur demande du pro du club et après étude par l'ETR.

FORME DE JEU

36 trous / score maximum / 18 trous par jour

ENGAGEMENT

Clôture des engagements individuels : **10 jours avant la compétition**. Les inscriptions devront être envoyées par le Club à **competition@golf-centre.fr**.

Un joueur sans certificat médical ou questionnaire de santé enregistré, **5 jours francs** avant la compétition, sera rayé de la liste des engagés et ne pourra pas participer à la compétition.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

1 représentant du Club effectivement présent, l'Arbitre et l'OBEC.

APPLICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES ÉPREUVES FÉDÉRALES

Épreuve non-fumeur.

Aucun cadet n'est autorisé.

Chariots électriques et dispositifs électroniques de mesure de distance interdits.

Voiturettes et autres moyens de transport interdits dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs.

QUALIFICATION POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

Cette épreuve est prise en compte pour la qualification au championnat de France U12 et Benjamins en appliquant le barème, situé en bas de ce règlement, sur différentes épreuves et ranking comme décrit ci-dessous :

- Pour les benjamins : 50% des points seront attribués en fonction du ranking national jeunes publié le 5 juin 2025 et 50% des points en fonction du classement de la qualification régionale des 14 et 15 juin 2025
- Pour les U12 : 25% des points seront attribués en fonction du classement du championnat régional (1^{er} et 2 mars), 25% en fonction du classement du Grand Prix Jeunes de Cheverny (26-27 avril) et 50% en fonction du classement de la qualification régionale (14-15 juin).

Le classement pour chaque épreuve sera fait sans départager les joueurs à égalité. Si des joueurs sont à égalité, les points des places en cause seront partagés entre les joueurs.

Exemple : 3 joueurs sont 3^{ème} ex-æquo : 3^{ème} 81 points ; 4^{ème} 68 points ; 5^{ème} 57 points ; $(81+68+57)/3 = 68,66$ points. Les joueurs à égalité auront donc chacun 68,66 points.

Un joueur ne participant qu'à une seule épreuve sera classé avec les points de sa seule épreuve. Les joueurs qui seraient éventuellement qualifiés en direct au championnat de France, via le mérite national, seront tout de même comptabilisés dans le classement. Leur place sera libérée pour le joueur suivant à l'officialisation de leur qualification.

En cas d'égalité pour la dernière place qualificative, les joueurs seront départagés par play off.

Les meilleurs joueurs dans chaque catégorie seront qualifiés pour le championnat de France à condition qu'il y ait un quota dans la catégorie concernée. Les quotas qui seront publiés après la publication du mérite jeunes de juin.

CAT.	U12 FILLES	U12 GARCONS	BENJAMINES	BENJAMINS
Nb de places				

MARQUEURS ET ACCOMPAGNATEURS

Pendant tout le déroulement des épreuves, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, dirigeants de Club, etc... devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Il leur est **interdit de fumer et vapoter sur le parcours** et ils doivent se déplacer à pied.

Les enseignants professionnels des Clubs participants pourront intervenir sans nuire à la bonne tenue du temps de jeu.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné et l'exclusion du contrevenant du parcours.

Un marqueur devra accompagner chaque équipe de U12.

Aucun lien de parenté ne doit exister entre le marqueur et les joueurs du groupe encadré.

Seuls les marqueurs adultes, pourront se tenir non loin des joueurs sans toutefois les gêner dans leur jeu. Ce ne sont pas des arbitres. Si le marqueur estime que le joueur a oublié une pénalité, il peut en discuter avec le joueur sans le perturber et devra impérativement en référer au Comité de l'épreuve au moment du recording qui tranchera le litige.

Points attribués par épreuve

Place	Garçons	Filles
	Points	Points
1 ^{er}	135	135
2 ^{ème}	101	101
3 ^{ème}	81	81
4 ^{ème}	68	68
5 ^{ème}	57	57
6 ^{ème}	47	47
7 ^{ème}	41	41
8 ^{ème}	34	34
9 ^{ème}	27	27
10 ^{ème}	24	24
11 ^{ème}	20	20
12 ^{ème}	19	19
13 ^{ème}	18	18
14 ^{ème}	17	17
15 ^{ème}	16	16
16 ^{ème}	15	
17 ^{ème}	14	
18 ^{ème}	13	
19 ^{ème}	12	
20 ^{ème}	10	
21 ^{ème}	9	
22 ^{ème}	8	
23 ^{ème}	7	
24 ^{ème}	6	
25 ^{ème}	5	

6.3 CENTRE VAL DE LOIRE / GOLF D'AGUILON

10 février 2025 au Golf d'Aguilon

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement peut être modifié par le Comité de l'épreuve avec l'accord des capitaines des équipes.

CONDITIONS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE CENTRE VAL DE LOIRE

Chaque équipe sélectionne ses propres joueurs.

L'équipe Centre Val de Loire est sélectionnée de la manière suivante : 9 joueurs issus des groupes de Ligue 2025 sur décision du Conseiller Technique Régional.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Moins de 16 ans : nés en 2009 ou après

Accompagnateurs :

- Les capitaines peuvent, au choix, être donneur de conseil ou cadet
- Les coachs ne sont pas autorisés à caddeyer

FORME DE JEU

Déroulement de l'épreuve :

9 simples / Match-play / 18 trous.

Ordre de jeu : L'ordre de jeu est laissé au libre choix du capitaine de l'équipe

Classement :

Chaque victoire dans un match rapporte un point à l'équipe gagnante

En cas d'égalité après 18 trous, les points du match sont partagés (0.5 point pour chaque équipe)

L'équipe victorieuse est celle totalisant le plus de points à l'issue de la rencontre

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Les 2 capitaines.

PRIX

Souvenirs offerts par la Ligue Centre Val de Loire

6.4 MATCH U12 (équipe A / équipe B)

29 août 2025 au Golf National

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement peut être modifié par le Comité de l'épreuve avec l'accord des capitaines des équipes.

REGLEMENT GENERAL DE L'ÉPREUVE

Les 2 équipes seront composées de 6 joueurs U12. La sélection des joueurs des 2 équipes sera réalisée par le Conseiller Technique Régional Centre Val de Loire.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Moins de 12 ans : nés en 2013 ou après

MARQUES DE DEPART

Repères de la catégorie U12

FORME DE JEU

Équipe de 6 joueurs dont 2 filles.

3 greensomes / Match-play / 9 trous par tour

2 tours de jeu

La composition des greensomes peut changer à chaque tour. Les matchs vont au bout des 9 trous. Le résultat annoncé est celui des trous gagnés par chaque greensome. Le total des trous gagnés par les 6 greensomes (cumul des 2 tours) donne le résultat final.

L'équipe vainqueur de la rencontre sera celle qui obtiendra le plus de points à l'issue des 6 matchs.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Les 2 capitaines.

RESULTATS

Les résultats seront publiés sur le site de la Ligue Centre Val de Loire www.golf-centre.fr